

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE

—❧—
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE

—❧—
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET
—❧—

RAPPORT FINAL

DE L'ETAT DES LIEUX DU SERVICE DE LA STATISTIQUE
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET
DE LA PECHE

—❧—

Par Naasson LOUTETEDANGUI Statisticien-Démographe, Consultant national Tél : 05 531 68 18/ 06 658 67 44 E-mail : danlout@yahoo.fr Brazzaville, République du Congo
--

Brazzaville, Juin 2019

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre de l'état des lieux du service de la statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Le consultant exprime toute sa gratitude à la coordination du projet PDAC pour l'avoir aidé dans la compréhension détaillée de celui-ci et facilité sa mission dans l'organisation de l'investigation.

Ses remerciements s'adressent aux cadres ci-dessous cités du service de la statistique du MAEP, sous la clairvoyance de Monsieur Pierre MPANDOU, Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour leur disponibilité et leur collaboration, ainsi que pour la documentation communiquée ; il s'agit de :

- Madame MOUSSESSIE née Anasthasie MOUKIMOU, Chef de service ;
- Messieurs :
 - Philippe TSEMI, ancien Chef de service et ancien coordonnateur du RGA ;
 - Guy NKOMBO, Chef du Bureau logistique ;
 - Jean de Dieu MOUANANGANA, Chef du Bureau des enquêtes et collectes.

En outre, les remerciements du consultant vont également à l'endroit de Monsieur Dieudonné KONGA, Chef de Service de la Coordination et de l'Harmonisation Statistiques à l'Institut national de la statistique (INS) pour la documentation communiquée.

Enfin, que tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de la mission, trouvent ici la reconnaissance du consultant.

TABLE DES MATIERES

	Page
REMERCIEMENTS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RESUME	vi
INTRODUCTION	0
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	2
I. 1- Rappel des objectifs de la mission et des résultats attendus.....	2
I. 2- Méthodologie.....	3
II. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL ET DU SERVICE DE LA STATISTIQUE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	5
II. 1- Cadre légal et institutionnel actuel du système statistique national	5
II. 2- Cadre légal et institutionnel actuel du service de la statistique du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.....	5
II. 3- Constats sur le cadre légal et institutionnel actuel du service de la statistique du MAEP	6
3. 1- De l'absence des textes d'application du décret n° 2009-233 du 14 août 2009 portant réorganisation de la DEP au sein des ministères	7
3. 2- De la multiplicité des structures intervenant dans la production des statistiques agricoles et alimentaires.....	7
III. PROCESSUS DE PRODUCTION, PROGRAMMATION ET COORDINATION DES OPERATIONS STATISTIQUES	9
III. 1- Processus de production statistique	9
1.1- Statistiques agricoles.....	9
1. 2- Statistiques de l'élevage	10
1. 3- Statistiques de pêche/aquaculture	11
III. 2- Programmation des opérations statistiques	11
III. 3- Coordination et collaboration en matière de production statistique	12
3. 1- Coordination et centralisation des opérations statistiques par le service	12
3. 2- Collaboration avec l'institut national de la statistique	13
3. 3- Collaboration avec les avec les Partenaires Techniques	13
3. 4- Collaboration avec les autres structures productrices des statistiques	13
3. 5- Collaboration avec les utilisateurs des données statistiques	14
IV. MOYENS DE TRAVAIL DU SERVICE	16
IV. 1- Ressources humaines	16
1. 1- Effectif du personnel utilisé dans le service	16
1. 2- Besoins souhaités	16
IV. 2- Ressources financières	17
2. 1- Ressources financières de l'Etat	17
2. 2- Sources externes	17
IV. 3- Ressources matérielles	17
3. 1- Espace de travail.....	17
3. 2- Matériel roulant	18
3. 3- Matériel informatique et bureautique	18
3. 4- Outils de communication	18
3. 5- Besoins en matériel informatique et outils de communication	18

V. REGULARITE DES PUBLICATIONS – ARCHIVAGE DES DONNEES	20
V. 1- Régularité des publications	20
V. 2- Archivage des données	20
VI. SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES DU SERVICE	21
VII. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU SERVICE.....	22
VII. 1- Forces	22
VII. 2- Faiblesses.....	22
VII. 3- Opportunités.....	23
VII. 4- Menaces	23
VIII. PROBLEMES IDENTIFIES ET RECOMMANDATIONS, ENJEUX ET DEFIS A RELEVER	24
VIII. 1- Problèmes identifiés	24
1. 1- Problèmes liés au cadre légal et institutionnel	24
1. 2- Problèmes liés aux ressources humaines	24
1. 3- Problèmes liés à la mobilisation des ressources matérielles et financières	24
1. 4- Problèmes liés à la production statistique	24
1. 5- Problèmes liés à la diffusion et à la communication	25
VIII. 2- Recommandations.....	26
VIII. 3- Enjeux et défis.....	29
IX. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SERVICE	30
IX.1- Les grands axes du plan de renforcement des capacités proposé.....	30
IX.2- Le plan de renforcement des capacités proposé	32
X. BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE	36
XI. PLAN D'EQUIPMENT DU SEVICE.....	38
XI. 1- Les outils informatiques.....	38
XI. 2- Les moyens de diffusion.....	38
XI. 3- Les services de maintenance nécessaires.....	38
XII. FACILITATION A COURT TERME DE LA PRODUCTION DES STATISTIQUES.....	40
XII. 1- Production des statistiques	40
XII. 2- Activités à réaliser et budgets prévisionnels	40
2. 1- Confection des comptes nationaux.....	40
2. 2 – Elaboration de l’annuaire statistique 2018.....	41
2. 3 – Propositions des budgets.....	41
CONCLUSION	46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47
1. TEXTES JURIDIQUES	47
2. DOCUMENTS CONSULTES	47
ANNEXES	49
ANNEXE 1 : PERSONNES RENCONTREES	49
ANNEXE 2 : GUIDE D’ENTRETIEN	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
BCRGA	Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
DDA	Direction départementale de l'agriculture
DPI	Direction de la Prévision et de l'Informatique
DSA	Direction des statistiques agricoles
CAB	Cabinet
CDPA	Centre pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
CSLP	Cadre du suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSS	Commission Supérieure de la Statistique
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGPA	Direction Générale de la Pêche et l'Aquaculture
DPI/DGDDI	Direction de la Prévision et de l'Informatique de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
2Gldb	2ème Génération de la Live Database
GAR	Gestion axée sur les résultats
INS	Institut National de la Statistique
IOV	Indicateurs objectivement vérifiables
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
MEPATI	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
ODDs	Objectifs de Développement Durables
OMDs	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPDD	Objectifs de Production et de Diffusion des données du Système Statistique National
OS	Objectif spécifique
PADEF	Projet d'appui au développement des filières
PDAC	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDPAC	Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales
PSSAR_COG	Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles du Congo
PSTAT	Projet de renforcement des capacités en statistique
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
RC	Renforcement de capacités
RGA	Recensement Général de l'Agriculture

SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIG	Système d'Information Géographique
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN	Système Statistique National
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
TDRs	Termes de référence
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
Toolkit	Boîte à outils (en français)

RESUME

L'état des lieux du service de la statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a porté essentiellement sur :

- le cadre légal et institutionnel du service de la statistique du MAEP ;
- le processus de production, de programmation et de coordination des opérations ;
- les moyens de production du service ;
- la régularité des publications et l'archivage des données.

Réalisé suivant la méthode SWOT, il a permis de :

- dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces du service de la statistique du MAEP ;
- identifier les différents problèmes du service ;
- formuler des recommandations en rapport avec les enjeux et défis à relever. .

1. Cadre légal et institutionnel du service de la statistique du MAEP

Au plan national, il est rappelé que le cadre légal et institutionnel du système statistique national (SSN) actuel est institué par la loi n° 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle. Ainsi, le SSN actuel comprend :

- un organe de régulation et de coordination de l'activité statistique ;
- un organisme public de production des statistiques officielles ;
- les producteurs des statistiques officielles et sectorielles ;
- les écoles et institutions de formations statistiques et démographiques ;
- les autres acteurs.

Par ailleurs, les textes ci-après complètent le cadre légal et institutionnel du SSN :

- le décret du 13 Août 2009 fixant la réorganisation de la direction des études et de la planification (DEP) au sein de chaque ministère ;
- le décret n° 2016-300 du 14 novembre 2016 portant création et attributions de la cellule de statistiques au cabinet du Président de la République ;
- le décret n° 2016-303 du 14 novembre 2016 portant nomination d'un Conseiller à la statistique du Président de la République.

Notons que la cellule statistique au cabinet du Président de la République est une composante ad' hoc répondant à un besoin exprimé au sommet de l'Etat.

Ainsi, au total, quatre (04) textes concourent à l'opérationnalisation du système statistique national actuel

Au plan des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche, le service de la statistique du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), est régi actuellement par un cadre légal et institutionnel comprenant les textes juridiques suivants :

- le décret n° 2009-233 du 14 août 2009 qui abroge le décret n° 77-228 du 05 mai 1977 et qui fixe la réorganisation de la DEP au sein des ministères ;

- le décret n° 2017-338 du 14 août 2017 qui organise le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et ayant sous sa tutelle, la Direction de études et de la planification (DEP) qui comprend outre le secrétariat, trois services :
 - le service des études ;
 - le service de la statistique ;
 - le service de la planification.

Notons que le service de la statistique du MAEP est chargé notamment de : i) produire et/ou de centraliser les informations statistiques et ii) analyser et interpréter les données statistiques du secteur. Il comprend quatre (4) bureaux :

- le bureau des méthodes et synthèses ;
- le bureau des enquêtes et collectes ;
- le bureau de l'exploitation, du traitement et de la diffusion ;
- le bureau de logistique.

2. Processus de production statistique

La production statistique du service de la statistique du MAEP concerne les statistiques courantes et les statistiques issues des rapports d'enquêtes du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche.

- **Statistiques agricoles :** Elles couvrent les cultures vivrières et industrielles. Leur production est plus ou moins assurée par le service de la statistique du MAEP et ne porte que sur la collecte des données sur le commerce intérieur, destinées à la confection des comptes nationaux et à l'annuaire statistique. D'autres statistiques agricoles du service statistique de la DEP résultent des recensements généraux de l'agriculture (RGA) dont les activités ont supplanté depuis 2014 celles du service de la statistique du MAEP avec l'organisation du RGA 2014-2017. Ainsi, on peut avancer que depuis 2014, le service de la statistique du MAEP ne produit qu'à travers le RGA2014-2017 dont la première phase a fourni des statistiques sûres.
- **Statistiques de l'élevage :** Comme les statistiques agricoles, le système de collecte des données de base pour l'établissement des statistiques de l'élevage n'est pas assuré avec efficacité par le service de la statistique du MAEP. D'après le diagnostic du SSN réalisé en 2017, ce sont les rapports annuels de la DGE, élaborés à partir des comptes rendus d'activités des services sous tutelle et les rapports de suivi des élevages, qui fournissent les informations sur les statistiques de l'élevage. Ces informations concernent :
 - les effectifs des cheptels (bovins, ovins, caprins, volailles, etc.) ;
 - les importations des animaux ;
 - les abattages d'animaux ;
 - les vaccinations pratiquées.

L'absence d'un dispositif de centralisation des données fait échapper ces informations au service de la statistique du MAEP.

- **Statistiques de pêche :** Les statistiques de pêche sont consignées dans les rapports annuels d'activités de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA). Ces informations qui échappent également au service de la statistique du MAEP portent sur :
 - le nombre de bateaux de pêche maritime par type de pêche (maritime industrielle, maritime artisanale et continentale) ;

- le nombre de bateaux de pêche maritime industrielle par catégorie (sardinier, chalutier crevettier, chalutier glacier) ;
- la production halieutique par type de pêche ;
- la répartition des stations piscicoles domaniales par département ;
- la répartition des aquaculteurs et des étangs du secteur privé par département ;
- les importations des produits de la pêche ;
- les exportations des produits de la pêche.

3. Programmation des opérations statistiques

Si la plupart des structures du SSN fonctionnent sur la base des programmes annuels qu'elles essaient de respecter plus ou moins, l'état des lieux a révélé que le service de la statistique du MAEP ne dispose que d'un programme partiel de production ; celui-ci ne concerne que la production des statistiques du commerce extérieur et l'élaboration de l'annuaire.

Quant au calendrier de production, il n'est pas respecté. Les raisons avancées concernent essentiellement l'insuffisance ou le manque de financement des opérations programmées. De même, la périodicité recommandée pour les publications statistiques n'est pas aussi respectée.

Concernant les indicateurs à produire par le service, cinquante huit (58) ont été programmés. La plus part des indicateurs sont des indicateurs clés du RGA2004-2017. On a noté avec satisfaction que pour chaque indicateur statistique, une méthodologie/formule de calcul est appliquée. De même, des précautions sont prises par le service pour assurer la fiabilité de la production statistique.

4. Coordination et collaboration en matière de production statistique

La coordination par le service de la statistique du MAEP et la collaboration avec les autres structures produisant des données statistiques au sein du ministère, ainsi qu'avec l'INS, sont essentielles dans la production statistique. C'est pour cette raison que la loi n° 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle les a réglementées.

L'état des lieux a montré que la coordination dans l'élaboration des programmes de production statistiques au sein du MAEP est quasi inexistante. Cette situation est à la base d'une absence d'harmonisation des méthodes ; ce qui crée des sous-systèmes statistiques cloisonnés.

5. Moyens de production du service

- **Ressources humaines** : Le service de la statistique du MAEP n'utilise aucun agent statisticien de formation. L'effectif actuel de ce service, en nombre très insuffisant, cinq (05) au total, relève essentiellement du secteur agricole. Aussi, des besoins ont-ils été exprimés pour dynamiser et rendre plus performant le service.
- **Ressources financières** : On a noté une volonté politique réelle de la part de l'Etat quant à la prise en charge financière des opérations statistiques de grande envergure du RGA2014-2017. Mais, le constat est qu'il y a une insuffisance, voire un manque de ressources financières pour les autres activités statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche devant être prises en charge dans le budget de la DEP dont elles dépendent.

- **Ressources matérielles :**
 - **Espace de travail :** Le service de la statistique du MAEP est logé dans les locaux ayant abrité le projet RGA2014-2017. Ce cadre de travail est jugé moyennement satisfaisant par les agents du service.
 - **Moyens roulants :** Le service de la statistique du MAEP ne dispose pas de moyens roulants pour la production statistique. A l'occasion de l'exécution de l'opération de grande envergure du RGA2014-2017, le Gouvernement a consenti de gros efforts en dotant le projet des moyens roulants (véhicules tout terrain, motos, ...). A la fin du projet RGA2014-2017, en application du protocole signé, ces véhicules seront répartis entre les structures du MAEP et du MEFDD, excepté le service de la statistique.
 - **Matériel informatique et bureautique :** Le matériel informatique est insuffisant dans le service de la statistique du MAEP, qui ne dispose que de deux (2) ordinateurs acquis grâce au Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP). Il est à noter qu'aucune disposition n'est prise pour la protection de ce matériel contre les virus et les logiciels malveillants.
- **Outils de communication :** On a noté que le service statistique ne dispose d'aucun outil de communication. Ainsi, des besoins ont été exprimés par le service en matériel informatique et outils de communication.

6. Régularité des publications- Archivage des données

- **Régularité des publications :** L'état des lieux a révélé que les statistiques agricoles, de l'élevage et de pêche, peu fiables et moins détaillées produites par les DDA et compilées par l'INS, sont publiées dans l'annuaire statistique du Congo dont la périodicité de publication n'est pas respectée.
- **Archivage des données :** Selon le système général de diffusion des données (SGDD), une structure statistique est tenue de conserver les données, les documents et les fichiers pendant un délai minimum de 10 ans. On a noté que l'archivage numérique et la sécurisation des données sont encore au stade embryonnaire dans le service de la statistique du MAEP. Les seules données archivées sont celles liées aux résultats du RGA2014-2017.

7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du service

- **Forces :** Les forces identifiées concernent : i) l'adoption des textes qui concourent à l'opérationnalisation de la production de statistique, ii) la réalisation de la première phase du RGA2014-2017 (une opération d'envergure nationale), iii) l'intérêt pour le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et autres utilisateurs de disposer des données statistiques fiables et à jour dans les secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche, iv) l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles du Congo (PSSAR_COG) par la DEP du MAEP.
- **Faiblesses :** Les faiblesses identifiées sont nombreuses et concernent, entre autres :
 - le manque de coordination de l'activité statistique ;
 - le manque de moyens financiers
 - le manque de personnel statisticien et informaticien ;
 - la non production des statistiques courantes ;

- le non respect de la périodicité des opérations de collecte courante et d'envergure nationale.
- **Opportunités :** Les opportunités identifiées concernent entre autres :
 - la volonté politique de l'Etat marquée par son implication dans le financement des activités statistiques de grande envergure (RGA2014-2017) ;
 - le renforcement des capacités par le PDAC du service de la statistique du MAEP ;
 - l'appui technique des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) par le renforcement des capacités du personnel statistique à travers le projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT).
- **Menaces :** Les principales menaces relevées concernent, entre autres :
 - la centralisation du budget de l'état ;
 - la dépendance du financement extérieur de certaines activités statistiques ;
 - le manque de politique de déploiement des statisticiens au sein du MAEP.

8. Problèmes identifiés et recommandations, enjeux et défis à relever

- **Problèmes identifiés :** L'état des lieux a identifié plusieurs problèmes et défis à relever. Ces problèmes, regroupés selon des thématiques en rapport avec les enjeux et défis à relever, concernent :
 - le cadre légal et institutionnel du service statistique ;
 - les ressources humaines du service ;
 - la mobilisation des ressources matérielles et financières ;
 - la production statistique (livrables attendus, programmation, calendrier);
 - la diffusion et à la communication.
- **Recommandations :** Suite aux problèmes identifiés, des recommandations ont été formulées en vue de dynamiser le service de la statistique du MAEP.
- **Enjeux et défis à relever :** Les enjeux et défis à relever sont nombreux, entre autres, il s'agit de :
 - Rendre capable le service de la statistique du MAEP de recueillir, d'administrer et de contrôler les données liées à l'application des politiques agricoles, les prestations des services agricoles, les dépenses publiques dans l'agriculture, la performance du secteur agricole et de crédibiliser le secteur en vue de faciliter les investissements agricoles aussi bien par l'Etat que par le secteur privé national et étranger ;
 - Disposer d'un système d'informations fiable, permettant d'analyser les contraintes et d'identifier les indicateurs de référence, par le biais du Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Congo (PSSAR_COG) qui couvre la période 2020-2024 ;
 - Disposer d'un service statistique, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles (au sens large) et assurer leur suivi et évaluation.

9. Plan de renforcement des capacités du service

A l'issue de l'état des lieux, un plan de renforcement du service a été proposé. En dehors des locaux qui abritent le service de la statistique du MAEP, les grands axes retenus de ce plan sont ceux ayant fait l'objet de l'état des lieux du service. Il s'agit des axes suivants :

- le cadre juridique et institutionnel ;
- la production statistique ;

- la mobilisation et gestion des ressources (ressources humaines, financières et matérielles) ;
- les moyens de production (ressources humaines, financières et matérielles) ;
- l'archivage des données statistiques et l'utilisation des données statistiques.

Notons que ces axes doivent coller au schéma de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) du Congo.

10. Besoins du service en ressources humaines

L'état des lieux a révélé que l'effectif actuel du service de la statistique du MAEP est très insuffisant. En plus, le service souffre du manque de personnel statisticien et informaticien, qui impacte négativement sur son rendement. Ce problème reste un handicap pour l'amélioration de la production statistique du service.

Ainsi, pour mieux mener ses activités, des besoins en ressources humaines ont été proposés au profit du service. Ces besoins ont été estimés à vingt (20) agents au minimum, déterminés en tenant compte des attributions et de l'organigramme du service.

11. Plan d'équipement du service

A l'issue de l'état des lieux, un plan d'équipement du service a été proposé ; ce plan a pris en compte essentiellement les moyens nécessaires à la production des statistiques ; à savoir :

- les outils informatiques (équipements, consommables, logiciels, etc.) ;
- les moyens de diffusion ;
- les services de maintenance nécessaires.

L'acquisition des outils informatiques et des moyens de diffusion s'avère nécessaire pour le service de la statistique du MAEP.

Par ailleurs, la maintenance des outils informatiques, aujourd'hui indispensable, est une activité qui s'est largement, voir complètement, installée à la gestion assistée par ordinateur dans les structures statistiques ; aussi, a-t-on prévu dans le plan d'équipement proposé une ligne destinée à la maintenance des outils informatiques.

12. Facilitation à court terme de la production des statistiques

Selon l'état des lieux, l'essentiel de la production statistique du service de la statistique du MAEP ne porte que sur la collecte des données sur le commerce extérieur, destinées à la confection des comptes nationaux et à l'annuaire statistique. Or, le service rencontre d'énormes difficultés pour la réalisation de ces deux (2) activités programmées. Ces difficultés sont liées particulièrement à l'effectif actuel très limité en ressources humaines et au manque de ressources financière et logistique.

A court terme, pour faciliter l'exécution de ces deux (2) activités importantes, il a été suggéré les propositions suivantes :

- l'intervention du PDAC en moyens financiers et logistique ;
- l'appui technique de l'INS qui a toujours intervenu en faveur du service de la statistique du MAEP ;

- le renforcement de l'effectif du service de la statistique du MAEP par l'utilisation des jeunes statisticiens ayant terminé leur formation et actuellement en attente d'intégration dans la fonction publique congolaise.

INTRODUCTION

Les statistiques sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans tout processus de développement économique et social, notamment, par l'éclairage des pouvoirs publics et des citoyens sur la situation réelle de l'économie et de la société. Leur utilisation lors des phases de conception mais aussi de mise en œuvre des cadres d'action politique des pays, tels que les Stratégies de réduction de la pauvreté, témoigne de leur importance.

Les statistiques permettent également de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) et des Objectifs de Développement Durables (ODDs).

Aussi, conscient de l'importance des statistiques dans la conception et la mise en œuvre des différentes stratégies de développement, le Gouvernement congolais avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), a-t-il engagé ces dernières années un processus d'amélioration de son Système Statistique National (SSN).

S'agissant des statistiques agricoles, de l'élevage et de pêche, elles sont indispensables pour l'établissement des bilans alimentaires et la formulation des politiques en matière de sécurité alimentaire, planification, diversification de l'économie, la recherche en milieu universitaire. Elles permettent également la formulation des projets pour les entreprises en création et la comparaison internationale et en particulier le suivi/évaluation des ODD.

Ainsi, dans le cadre du renforcement des capacités des institutions intervenant dans les domaines agricole, de l'élevage et de la pêche, un appui a été retenu dans le Plan de Travail et Budget Annuel 2019 du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture commerciale (PDAC), en faveur du service de la statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage de la Pêche (MAEP).

Grâce à cet appui, ce service sera capable de recueillir, d'administrer et de contrôler les données liées à l'application des politiques agricoles, aux prestations des services agricoles, aux dépenses publiques dans l'agriculture, à la performance du secteur agricole, et de crédibiliser le secteur en vue de faciliter les investissements agricoles aussi bien par l'Etat que par le secteur privé national et étranger.

Pour parvenir à mieux renforcer les capacités de ce service, un état des lieux s'avère nécessaire avant toute intervention du PDAC. C'est dans cette perspective que la présente mission a été lancée en procédant au recrutement d'un consultant chargé de faire un état des lieux du service de la statistique du MAEP.

Ainsi, le présent rapport qui fait l'état des lieux du service de la statistique du MAEP, s'articule autour des points suivants :

- Démarche méthodologique ;
- Cadre légal et institutionnel du service de la statistique du MAEP ;
- Processus de production, de programmation et de coordination des opérations ;

- Moyens de production du service ;
- Régularité des publications – Archivage des données ;
- Suivi évaluation des activités du service ;
- Forces, faiblesses, opportunités et menaces du service ;
- Problèmes identifiés et recommandations, enjeux et défis à relever ;es
- Plan de renforcement des capacités du service ;
- Besoins en ressources humaines du service ;
- Plan d'équipement du service ;
- Facilitation à court terme de la production des statistiques agricoles.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

I. 1- Rappel des objectifs de la mission et des résultats attendus

❖ Rappel des objectifs de la mission

Conformément aux termes de référence, l'objectif principal assigné à la mission est « de réaliser un état des lieux du service de la statistique du MAEP, c'est-à-dire faire un constat réel de ce service sur son fonctionnement et ses besoins, et s'assurer qu'en l'état, ce service répond aux besoins du développement de l'agriculture tels que prévu dans le plan national de développement 2018-2022 ». Cet objectif général se décline en six (06) objectifs spécifiques (OS) :

• **OS1 : Réaliser un état des lieux du service de la statistique du MAEP**

Compte tenu du contexte évoqué plus haut, cet état des lieux s'appuiera sur les rapports diagnostics du Système Statistique National (SSN) du Congo, réalisés respectivement en 2011 dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2013-2017) et en 2017 dans le cadre de la mission de formation des cadres du SSN et application des protocoles, normes et standards de qualité dans la production et la diffusion des données statistiques au Congo.

• **OS2 : Formuler les recommandations pour la dynamisation du service de la statistique du MAEP**

Des recommandations seront formulées en vue de dynamiser le service le service de la statistique du MAEP en ce qui concerne :

- le cadre légal et institutionnel ;
- le processus de production, de programmation et de coordination des opérations ;
- les moyens de production du service ;
- la régularité des publications – Archivage des données.

• **OS3 : Proposer un plan de renforcement des capacités du service**

Il sera proposé un plan de renforcement des capacités du service sur le plan juridique, technique et logistique, des ressources humaines, ... ;

• **OS4 : Préciser les besoins en ressources humaines du service**

De même, il sera proposé un état des besoins en ressources humaines du service ;

• **OS5 : Proposer un plan d'équipement du service.**

Un plan d'équipement du service sera proposé afin d'assurer la réalisation des activités dans les meilleures conditions de travail.

• **OS6. Faciliter à court terme la production des statistiques agricoles**

Des propositions seront faites pour faciliter à court terme la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche.

Enfin, en procédant par une démarche participative, l'état des lieux du service de la statistique du MAEP fera un constat réel sur le fonctionnement et les besoins de ce service. Il permettra

de s'assurer qu'en l'état, ce service répond aux besoins du développement de l'agriculture tels que prévu dans le plan national de développement 2018-2022.

❖ **Résultats attendus**

Conformément aux termes de référence de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- **OS1** : un état des lieux du service de la statistique est établi ;
- **OS2** : des recommandations pour la dynamisation du service de la statistique du MAEP sont faites en ce qui concerne :
 - le cadre légal et institutionnel ;
 - le processus de production, de programmation et de coordination des opérations ;
 - les moyens de production du service ;
 - la régularité des publications - archivage des données ;
- **OS3** : un plan de renforcement des capacités du service du MAEP est proposé sur le plan juridique, technique et logistique, des ressources humaines, ... ;
- **OS4** : un état des besoins en ressources humaines du service est proposé ;
- **OS5** : un plan d'équipement du service est proposé afin d'assurer la réalisation des activités dans les meilleures conditions de travail ;
- **OS6** : des mesures sont proposées pour faciliter à court terme la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche.

I. 2- Méthodologie

Le champ couvert par l'état des lieux est le service de la statistique du MAEP, c'est-à-dire l'environnement légal et organisationnel du service dans lequel se déroule la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche.

La méthodologie utilisée pour faire cet état des lieux a porté essentiellement sur deux volets : (i) une revue documentaire et (ii) une approche de recherche portant sur la collecte d'informations à partir des échanges (par interview) avec le directeur des études et de la planification, les responsables du service de la statistique du MAEP, au moyen d'un guide d'entretien.

❖ **Revue documentaire**

La revue documentaire a permis d'actualiser les connaissances sur l'état du service de la statistique du MAEP en particulier.

Outre la consultation des rapports et autres documents mis à la disposition du consultant en charge de la mission, l'analyse documentaire a porté essentiellement sur des documents de référence parmi lesquels :

- les rapports sur les diagnostics du Système Statistique National (SSN) réalisés en 2011 et 2017, respectivement dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et dans le cadre de la mission de formation des cadres du SSN et application des protocoles, normes et standards de qualité dans la production et la diffusion des données statistiques au Congo ;
- les textes juridiques du SSN ;
- les textes juridiques sur lesquels repose le service de la statistique du MAEP ;

- les revues, rapports et études sur la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche au Congo.

❖ Approche de recherche

L'approche de recherche a été assurée à partir des échanges menés à base des guides d'entretien, avec le directeur des études et de la planification (DEP) du MAEP, le chef de service et autres responsables du service de la statistique du MAEP, en vue de recueillir l'état et les besoins du service.

Concrètement, des hypothèses ont été émises pour aider à la formulation des questions clés qui ont servi à identifier les forces et les faiblesses dues aux facteurs internes du service, ainsi que les opportunités et menaces dues aux facteurs externes.

La revue documentaire et les échanges avec le directeur des études et de la planification, le chef de service et autres responsables du service de la statistique du MAEP se sont déroulés du 12 au 27 mars 2019.

Enfin, l'état des lieux a été réalisé suivant la méthode SWOT qui signifie forces (ou atouts), faiblesses, opportunités et menaces.

II. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL ET DU SERVICE DE LA STATISTIQUE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

II. 1- Cadre légal et institutionnel actuel du système statistique national

Au plan national, les textes ci-après présentés constituent le cadre légal et institutionnel actuel sur lequel repose le système statistique national (SSN) du Congo :

- la loi n° 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle qui fixe les règles relatives à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles. Elle détermine l'organisation, le fonctionnement général et la coordination du système statistique national (SSN) qui comprend :
 - un organe de régulation et de coordination de l'activité statistique ;
 - un organisme public de production des statistiques officielles ;
 - les producteurs des statistiques officielles et sectorielles ;
 - les écoles et institutions de formations statistiques et démographiques ;
 - les autres acteurs.
- le décret du 13 Août 2009 qui fixe la réorganisation de la direction des études et de la planification (DEP) au sein de chaque ministère ;
- le décret n° 2016-300 du 14 novembre 2016 qui porte création et attributions de la cellule de statistiques au cabinet du Président de la République ;
- le décret n° 2016-303 du 14 novembre 2016 qui porte nomination d'un Conseiller à la statistique du Président de la République.

Notons que la cellule statistique au cabinet du Président de la République est une composante ad' hoc répondant à un besoin exprimé au sommet de l'Etat

Ainsi, à ce jour, au total quatre (04) textes concourent à l'opérationnalisation du système statistique national actuel.

II. 2- Cadre légal et institutionnel actuel du service de la statistique du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Au plan sectoriel, de 1977 à ce jour, le service en charge de la production des statistiques agricoles, de l'élevage et/ou de la pêche, est régi successivement par le cadre légal et institutionnel suivant :

- Le Décret n° 77-228 du 05 mai 1977 qui est le premier texte qui crée et organise la Direction des Etudes et de Planification (DEP) au sein des ministères avec deux (2) services dont le service des études ayant en son sein un bureau chargé des statistiques ;
- Le Décret n° 98-169 du 12 mai 1998 portant attribution et organisation de la direction générale de l'agriculture et de l'élevage qui a sous sa tutelle, outre le secrétariat de direction

et le service informatique, sept (7) directions dont la direction des statistiques agricoles et pastorales ;

- Le Décret n° 2003-180 du 8 août 2003 qui porte organisation du ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme comprenant entre autres, la direction des statistiques ;
- Le Décret n° 2009-233 du 14 août 2009 qui fixe la réorganisation de la DEP au sein des ministères. Ce texte qui a abrogé le décret n° 77-228 du 05 mai 1977 consacre la création de trois (3) services au sein de la DEP des ministères dont le service de la statistique ;
- Le décret n° 2010-688 du 26 octobre 2010 qui porte organisation du ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) comprenant entre autres deux directions générales : la direction générale de l'agriculture et la direction générale de l'élevage. En parallèle avec le service de la statistique sous la tutelle de la DEP, la direction générale de l'agriculture (DGA) et la direction générale de l'élevage (DGE) assurent chacune la production des statistiques de son domaine ;
- Le décret n° 2012-1156 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministère l'agriculture et de l'élevage (MAE). Au sein de ce ministère, la production statistique est assurée par le service de la statistique.
- Enfin, le décret n° 2017-338 du 14 août 2017 qui organise le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Au sein de ce ministère, le service de la statistique est chargé notamment de :
 - produire et/ou de centraliser les informations statistiques ;
 - analyser et interpréter les données statistiques du secteur.

Ce service comprend quatre (4) bureaux :

- le bureau des méthodes et synthèses ;
- le bureau des enquêtes et collectes ;
- le bureau de l'exploitation de l'exploitation, du traitement et de la diffusion ;
- le bureau de logistiques.

Notons que l'application du décret n° 2009-233 du 14 août 2009 a supprimé la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) dont les attributions ont été réduites à un service qui est aujourd'hui la principale structure en charge de la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche.

II. 3- Constats sur le cadre légal et institutionnel actuel du service de la statistique du MAEP

- Malgré la disposition de l'article 15 du décret n° 2017-338 du 14 août 2017, qui stipule que "les attributions et l'organisation des services et des bureaux à créer, en tant que de besoins, sont fixées par arrêté du ministre", on observe une absence de textes d'application dudit décret.

- Par ailleurs, on note une multiplicité de producteurs indépendants intervenant dans la production des informations agricoles et alimentaires.

3. 1- De l'absence des textes d'application du décret n° 2009-233 du 14 août 2009 portant réorganisation de la DEP au sein des ministères

L'organigramme actuel du service de la statistique du MAEP qui comprend quatre (4) bureaux ne repose sur aucun texte d'application précisant les attributions.

Par ailleurs, on note que dans son fonctionnement, le service n'assure pas la centralisation des informations statistiques comme définie à l'article 7 du texte sus-cité.

3. 2- De la multiplicité des structures intervenant dans la production des statistiques agricoles et alimentaires.

Le tableau n° 01 ci-dessous qui présente les différentes structures intervenant actuellement dans la production des informations agricoles appelle les observations suivantes :

- on note une multiplicité de producteurs indépendants des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche, rendant difficile la concertation et la coordination ;
- cette situation traduit le cloisonnement de ces structures dont les conséquences sont :
 - doubles emplois et absence de complémentarité dans la production des statistiques induisant un gaspillage de ressources humaines et financières ;
 - manque de cohérence dans les statistiques produites du fait de l'utilisation de méthodes, de concepts et définitions, et de nomenclatures, différents et incompatibles ;
 - diffusion et utilisation de statistiques différentes dans le même domaine ;
 - production inadéquate au regard de la demande.

Tableau n° 01 : Liste des structures impliquées dans la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche

N°	Structure	Nature des statistiques produites
01	Service de la statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), sous tutelle de la DEP	statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche
02	Direction Générale de l'Agriculture (DGA)	statistiques agricoles
03	Service de la de la statistique du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), sous tutelle de la DEP	statistiques sur les abattages, sur les surfaces exploitées, sur l'utilisation des bois bruts (exportation et transformation sur place)
04	Service de la Statistique du Ministère du Commerce, sous tutelle de la DEP	statistiques agricoles et alimentaires relatives aux commerces intérieur et extérieur (importations et exportations des produits agricoles et alimentaires)

05	Direction de la Prévision et de l'Informatique (DPI), sous tutelle de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)	statistiques agricoles et alimentaires relatives au commerce international (importations et exportations des produits agricoles et alimentaires)
06	Direction de la Pêche Continentale	statistiques relevant du secteur de la pêche continentale
07	Direction de la Pêche Maritime	statistiques relevant du secteur de la pêche maritime
08	Direction de l'Aquaculture	statistiques relevant du secteur de l'aquaculture.
09	Direction Générale de l'Elevage (DGE)	statistiques sur le cheptel et les produits de l'élevage (bovins, ovins, caprins, volailles, etc., importations des animaux, abattages d'animaux, vaccinations pratiquées)
10	Institut National de la Statistique (INS)	statistiques agricoles (compilation dans l'annuaire statistique,...)
11	Direction Générale de l'Economie (DGE)	statistiques agricoles et alimentaires (dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux)
12	Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)	statistiques sur la climatologie et la pluviométrie

III. PROCESSUS DE PRODUCTION, PROGRAMMATION ET COORDINATION DES OPERATIONS STATISTIQUES

Outre le rôle de produire, d'analyser et de diffuser les données statistiques, le service de la statistique du MAEP est la structure en charge de centraliser les données sur les statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche. A cet effet, il est la structure « officielle » devant assurer la coordination de la production des statistiques des secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche au sein du MAEP.

La planification et la programmation des activités statistiques sont devenues une réalité. Concernant le processus de production, de programmation et de coordination des opérations statistiques, l'état des lieux a révélé ce qui suit.

III. 1- Processus de production statistique

La production statistique que le service de la statistique du MAEP a la charge de réaliser concerne les statistiques courantes et celles issues des rapports d'enquêtes des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche.

1.1- Statistiques agricoles

Les statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche sont indispensables pour l'établissement des bilans alimentaires et de la formulation des politiques en matière de sécurité alimentaire. Elles concernent les cultures vivrières et industrielles. Leur production par le service de la statistique du MAEP, plus ou moins assurée, ne porte que sur la collecte des données sur le commerce extérieur, destinées à la confection des comptes nationaux et à l'annuaire statistique. Il a été aussi relevé que ce sont les directions départementales de l'agriculture (DDA) qui produisent les statistiques agricoles compilées par l'INS pour les besoins de l'élaboration de l'annuaire statistique du Congo.

D'autres statistiques agricoles résultent du recensement général de l'agriculture (RGA) de 2014-2017. Cette opération de grande envergure a supplanté depuis 2014 les activités du service de la statistique du MAEP. On peut dire que le service ne produit qu'à travers le RGA.

Ainsi, la première phase du RGA 2014-2017 qui a permis de connaître les ménages, les exploitations et la population agricole, a fourni des statistiques sûres concernant :

- le dénombrement d'exploitations et actifs agricoles par département ;
- la répartition des exploitations agricoles pratiquant le maraîchage par département ;
- la superficie totale estimée en hectares des exploitations par département ;
- le nombre de champs cultivés dans les exploitations agricoles par département ;
- la répartition des ménages par département pratiquant les cultures temporaires selon le sexe du chef de ménage ;
- les caractéristiques principales de la pratique des cultures temporaires ;

- la répartition des exploitations agricoles pratiquant les cultures temporaires par type de cultures temporaires pratiquées selon l'objectif principal de la production du ménage agricole ;
- la répartition des exploitations agricoles pratiquant l'irrigation et le maraîchage dans les cultures temporaires ;
- la répartition des exploitations axées sur la pratique de la polyculture dans les exploitations agricoles du secteur des ménages pratiquant les cultures temporaires ;
- la répartition des exploitations du secteur des ménages pratiquant une culture ou une catégorie de cultures précises ;
- la répartition des ménages pratiquant l'arboriculture fruitière ;
- les caractéristiques de la pratique de la culture sucrière et des cultures permanentes.

En outre, à l'issue de cette phase, ont été rendus disponibles par le service de la statistique du MAEP à travers la coordination du projet, les produits ci-après :

- le Dépliant I : Module de base (principaux résultats statistiques-RGA 2014-2017) ;
- le Dépliant II : Module communautaire (principaux résultats statistiques-RGA 2014-2017) ;
- le Dépliant III : Module des exploitations de secteur moderne (principaux résultats statistiques-RGA 2014-2017) ;
- le Dépliant IV : Module sur la dimension genre du RGA 2014-2017 ;
- le Volume I : Rapport technique du RGA 2014-2017.
- le Volume II : Tableaux statistiques du RGA 2014-2017 ;
- le Volume III : Rapport sur la production cartographique des principaux résultats du RGA 2014-2017.

1. 2- Statistiques de l'élevage

Il n'existe pas un système efficace de collecte des données de base pour l'établissement des statistiques du secteur de l'élevage.

Ainsi, comme les statistiques agricoles, la programmation de la production des statistiques de l'élevage est plus ou moins assurée par le service le service de la statistique du MAEP. D'après le diagnostic du SSN réalisé en 2017, ce sont les rapports annuels de la Direction Générale de l'Elevage, élaborés à partir des comptes rendus d'activités des services sous tutelle et des rapports de suivi des élevages, qui fournissent les informations sur les statistiques de l'élevage.

Ces informations portent sur :

- les effectifs des cheptels (bovins, ovins, caprins, volailles, etc.) ;
- les importations des animaux ;
- les abattages d'animaux ;
- les vaccinations pratiquées ;
- etc.

Suite à l'absence d'un dispositif de centralisation des données, ces informations échappent au service de la statistique du MAEP.

1. 3- Statistiques de pêche/aquaculture

Les statistiques de pêche sont consignées dans les rapports annuels d'activités des Directions de la Pêche continentale et maritime, et de l'Aquaculture. Ces informations qui échappent également au service de la statistique du MAEP portent sur :

- le nombre de bateaux par type de pêche (maritime industrielle, maritime artisanale et continentale) ;
- le nombre de bateaux de pêche maritime industrielle par catégorie (sardinier, chalutier crevettier, chalutier glacier) ;
- la production halieutique par type de pêche ;
- la répartition des stations piscicoles domaniales par département ;
- la répartition des aquaculteurs et des étangs du secteur privé par département ;
- les importations des produits de la pêche ;
- les exportations des produits de la pêche.

III. 2- Programmation des opérations statistiques

La programmation vise à planifier les opérations statistiques devant être conduites pendant une période donnée. Un bon système de programmation des opérations statistiques permet à la structure en charge de ces opérations d'établir efficacement les priorités des activités à mener. C'est au cours de cette étape que les objectifs, les besoins en ressources humaines, matériels et financiers sont déterminés ainsi que le chronogramme des opérations est fixé.

Si la plupart des structures du SSN fonctionnent sur la base des programmes annuels qu'elles essaient plus ou moins de respecter, l'état des lieux du service de la statistique du MAEP a révélé que ce service dispose d'un programme de production mais qui est partiel, parce que ne concernant que la production des statistiques du commerce extérieur et l'élaboration de l'annuaire.

De même le service dispose d'un calendrier de production mais qui n'est pas respecté. A titre d'illustration, deux (2) publications ont été prévus en 2018 mais aucune n'a été produite. Les raisons avancées concernent essentiellement l'insuffisance ou le manque de financement des opérations programmées.

On a aussi noté que la périodicité recommandée pour les publications statistiques n'est pas respectée ; or, mettre des informations à jour à la disposition des utilisateurs exige que la périodicité des activités de production statistique soit respectée. A titre d'exemple, deux (2) annuaires produits par le service ont été publiés en 2000 et 2009 soit un intervalle de 9 ans.

Quant aux indicateurs à produire par le service, on a noté cinquante huit (58). La plus part des indicateurs sont des indicateurs clés du RGA. Il est à signaler que pour chaque indicateur statistique, une méthodologie/formule de calcul est appliquée.

Par ailleurs, pour assurer la fiabilité de la production statistique, le service prend les précautions suivantes :

- prise en compte des directives ou normes internationales dans la production statistique ;
- appui technique des PTFs ou autre structure de production de renommée internationale ;
- utilisation d'un document méthodologique ;
- prise en compte des concepts, définitions et mesures recommandés au plan international ou

- régional dans le document méthodologique ;
- validation des sources des données utilisées ;
- usage des contrôles de cohérence et de qualité dans les phases de la chaîne de production des données ;
- validation des productions.

De même, les statistiques produites par le service dans le cadre du RGA2014-2017 sont comparables à l'échelle internationale. Les dispositions suivantes garantissent cette comparabilité :

- l'approche méthodologique utilisée ;
- les définitions et concepts utilisés ;
- les nomenclatures utilisées.

S'agissant des nomenclatures utilisées dans la production statistique du service, celles-ci sont parfois une adaptation de celles adoptées au niveau international.

Enfin, en dehors du service de la statistique du MAEP, les structures ci-dessous citées sont officiellement représentées dans l'instance de validation des productions du service :

- l'INS ;
- les PTFs ;
- les centres de recherche.

III. 3- Coordination et collaboration en matière de production statistique

La coordination par le service de la statistique du MAEP et la collaboration avec les autres structures produisant des données statistiques au sein du ministère, ainsi qu'avec l'INS sont essentielles dans la production statistique. C'est pour cette raison que la loi n° 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle les a réglementées.

3. 1- Coordination et centralisation des opérations statistiques par le service

Au sein du MAEP, le service de la statistique est chargé de :

- produire et/ou centraliser les informations statistiques ;
- analyser et interpréter les données statistiques des secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche.
- Ainsi, le service de la statistique a la mission de collaborer avec l'ensemble des structures du MAEP et autres organismes produisant des données statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche.

Or, au sein du MAEP il existe des structures qui produisent des statistiques qui ne parviennent pas au service de la statistique. Il s'agit des structures suivantes :

- la Direction générale de l'agriculture ;
- la Direction générale de l'élevage ;
- la Direction de la pêche continentale ;
- la Direction de la pêche maritime ;
- la Direction de l'aquaculture.

De même, au sein du MAEP, il existe des structures qui calculent des indicateurs qui, parfois ne parviennent pas au service de la statistique. Il s'agit des structures ci-après :

- le Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC) ;
- le Projet d'appui au développement des filières (PADEF) ;
- le Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC).

L'état des lieux a montré que la coordination dans l'élaboration des programmes de production statistiques au sein du MAEP est quasi inexistante. Cette situation est à la base d'une absence d'harmonisation des méthodes ; ce qui crée ainsi des sous-systèmes statistiques cloisonnés.

3. 2- Collaboration avec l'institut national de la statistique

La coordination de l'INS des activités statistiques sectorielles dont celles du service de la statistique du MAEP répond à l'un des « Objectifs de Production et de Diffusion des données du Système Statistique National (OPDD) » qui est celui de produire une information fiable et exacte.

Ainsi, le service de la statistique du MAEP est responsable de la compilation et de la mise à la disposition de l'INS et de tout autre utilisateur des données sur l'agriculture et la pêche.

Dans la production statistique, l'INS a la mission de collaborer avec l'ensemble des structures du SSN en apportant son expérience et son appui technique dans la collecte, le traitement et l'analyse des données. Sa collaboration porte également sur la fourniture des données statistiques et la transmission des connaissances dans les domaines statistiques par la tenue des ateliers et des séminaires de formation.

Ainsi, avec le service de la statistique du MAEP, la collaboration de l'INS porte sur :

- l'appui technique dans la collecte (préparation, collecte) des données ;
- l'appui technique dans le traitement des données ;
- l'appui technique dans l'analyse des données.

3. 3- Collaboration avec les avec les Partenaires Techniques

La collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), concerne l'encadrement du personnel (assistance technique).

3. 4- Collaboration avec les autres structures productrices des statistiques

Excepté l'INS, il existe une collaboration entre le service de la statistique du MAEP et les structures suivantes produisant des données statistiques :

- la Direction de la Prévision et de l'Informatique (DPI) de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ;
- la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- l'Université Marien NGOUABI.

Cette collaboration porte sur l'appui technique dans la collecte (préparation, collecte) des données.

3. 5- Collaboration avec les utilisateurs des données statistiques

Avec les utilisateurs des données statistiques, la collaboration du service de la statistique du MAEP porte sur l'échange concernant la demande et la satisfaction des besoins.

- **Utilisateurs des données statistiques :** Les utilisateurs le plus souvent enregistrés par le service de la statistique du MAEP sont :
 - les administrations publiques et privées ;
 - les organisations non gouvernementales (ONGs) ;
 - l'Université Marien NGOUABI ;
 - les chercheurs ;
 - les étudiants ;
 - les bureaux d'études ;
 - les opérateurs économiques ;
 - les institutions internationales.

- **Demande de données :** Le service de la statistique du MAEP ne procède pas à l'anticipation des besoins des utilisateurs. Il n'y a pratiquement pas de concertation entre le service de la statistique du MAEP et les utilisateurs des données statistiques.

La demande des utilisateurs correspond à des besoins qui sont exprimés pour servir dans des domaines d'utilisation assez variés. Les domaines d'utilisation les plus représentatifs concernant les types de besoins suivants souvent enregistrés sont :

- politique économique générale (planification et la gestion de l'économie notamment dans les domaines agricole, de l'élevage et de la pêche) ;
- lutte contre la pauvreté ;
- politique de sécurité alimentaire ;
- politique de développement rural ;
- politique de promotion de la femme (autonomisation) ;
- études sectorielles ;
- décentralisation ;
- suivi et évaluation des stratégies de développement ;
- politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux concernant le pilotage de grandes filières (agriculture, élevage, pêche), l'approfondissement du marché commun, la définition des positions de négociations,...

La demande de statistiques pour un domaine d'utilisation donné est généralement transversale, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à plusieurs secteurs à la fois. Certains besoins sont donc récurrents. Cette demande est constituée des besoins nationaux et internationaux.

- **Types de demandes de données statistiques au niveau national :** On distingue deux types de demandes : la demande structurelle et la demande circonstancielle.
 - **Demande structurelle :** Elle est exprimée à travers les attributions et missions du service producteur des statistiques.

Il s'agit des besoins exprimés par l'Etat comme « d'utilité publique générale ». Normalement, le « Cahier de charges statistiques » fixe pour les différentes structures du service des tâches en matière de collecte, traitement et diffusion de données dans les secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche. Alors, obligation est faite au service d'assurer une production statistique dans les secteurs suscités. Mais le caractère général de la demande peut parfois expliquer l'insuffisance de spécification de normes de qualité, de spécification de référentiels espace/temps (niveau de signification, période de référence). Ces critères sont laissés à l'initiative du service producteur avec le risque que les statistiques produites ne soient pas pleinement utilisables.

- **Demande circonstancielle** : Au-delà de la demande structurelle, la demande de données statistiques est principalement circonstancielle. Elle est constituée de celle liée aux exigences du suivi évaluation des indicateurs, notamment les OMDs/ODDs ainsi que les programmes économiques et financiers soutenus par d'autres programmes sectoriels de développement. Cette demande est essentiellement orientée vers les agrégats macro-économiques, les indicateurs liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au cadre de vie, etc. Elle s'étend également aux besoins nouveaux liés notamment aux préoccupations de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale, et au développement de l'environnement des affaires. Dans le cadre de la décentralisation et du développement local, on note également une demande importante de données au niveau des collectivités locales, pour l'élaboration et le suivi des plans de développement. Ces besoins portent essentiellement sur des statistiques sectorielles désagrégées (agriculture, élevage et pêche) permettant d'apprécier l'accessibilité aux services sociaux de base au niveau local, la rentabilité des activités économiques, la sécurité alimentaire, etc. La pression de l'actualité (CSLP, AFRISTAT, OMD, ODD, etc.) fait que cette forme de demande circonstancielle a tendance à prendre une certaine ascendance sur la demande structurelle (or la production de statistiques de base est indispensable pour la compréhension de l'état et de l'évolution de l'économie et de la société). De ce fait, le risque de déstabilisation de l'ensemble des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche, suite à cette forme de demande n'est pas négligeable. Un arbitrage est nécessaire; il ne peut et ne doit pas être le fait des seules structures de production.

IV. MOYENS DE TRAVAIL DU SERVICE

Les moyens de travail du service de la statistique du MAEP sont appréciés essentiellement à travers les ressources humaines, financières et matérielles dont dispose ce service. Ces ressources sont nécessaires pour la réalisation des activités statistiques.

IV. 1- Ressources humaines

Pour être performant, un service statistique doit avant tout disposer de ressources humaines suffisantes et compétentes. La qualité de l'information statistique produite dépend essentiellement de la qualité du personnel qui est utilisé.

Ainsi, l'utilisation et les besoins souhaités en personnel ont été une préoccupation de l'état des lieux du service de la statistique du MAEP.

1. 1- Effectif du personnel utilisé dans le service

Le service de la statistique du MAEP n'utilise aucun agent statisticien de formation. En raison de l'absence de personnel statisticien dans le service de la statistique, le personnel en charge de la production statistique a donc des profils très divers et n'a pas souvent suivi de formation en statistique.

Toutefois, la contribution d'autres compétences est indispensable surtout pour avoir une bonne lecture des phénomènes spécifiques.

L'effectif actuel de ce service, en nombre très insuffisant, cinq (05) au total, relève essentiellement du secteur agricole comme l'indique le tableau n° 02 ci-après.

Tableau n° 02 : Effectif du personnel en activité au service de la statistique de la DEP du MAEP

Catégorie d'agent	Effectif
Ingénieur agroéconomiste	01
Ingénieur des travaux de développement	02
Conducteur d'agriculture	01
Attaché des SAF	01
Total	05

Pour bien mener les activités de production statistique, certains de ces agents non statisticiens ont bénéficié d'un renforcement de compétence en statistique.

1. 2- Besoins souhaités

Les besoins souhaités par le service s'élèvent à dix (10) agents comme l'indique le tableau n° 03 ci-après :

Tableau n° 03 : Besoins en personnel au service de la statistique de la DEP du MAEP

Catégorie d'agent	Effectif
Ingénieur Statisticien Économiste	01
Technicien Supérieur de la Statistique et de la Planification	02
Informaticien de réseau	01
Analyste programmeur	01
Cartographe (Bac + 3)	01
Agronome	02
Zootechnicien	01
Spécialiste en pêche aquaculture	01
Total	10

IV. 2- Ressources financières

La production statistique nécessite la mise en œuvre de moyens importants. Le financement des activités du service de la statistique du MAEP provient de l'Etat et des PTFs.

2. 1- Ressources financières de l'Etat

On note une volonté politique réelle de la part de l'Etat quant à la prise en charge financière de la production statistique des secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche. En effet, l'Etat prend généralement en charge le fonctionnement du service de la statistique du MAEP dont les frais du personnel et le financement des opérations statistiques de grande envergure concernant les RGA.

Le constat est qu'il y a une insuffisance voire un manque de ressources financières concernant les autres activités statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche prises en charge dans le budget de la DEP dont elles dépendent.

2. 2- Sources externes

Les sources externes concernent l'appui technique des partenaires techniques et financiers dans la production statistique des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche.

Il est à noter que lors de l'exécution du RGA2014-2017, la FAO a apporté un appui technique décisif et appréciable.

Mais le service devrait cependant considérer les apports financiers ponctuels des PTFs comme un accompagnement temporaire ; des dispositions devraient être prises pour amoindrir une telle dépendance financière en recourant à la principale source de financement des statistiques officielles qu'est le budget de l'Etat.

IV. 3- Ressources matérielles

3. 1- Espace de travail

Le manque de locaux de travail pour une administration peut rendre difficile, voire impossible l'exécution normale des opérations inscrites à son programme d'activités.

S'agissant de la disponibilité de locaux de travail, le service de la statistique du MAEP est logé dans les locaux qui ayant abrité le projet RGA2014-2017. Concernant la satisfaction par rapport à ce cadre de travail, celui-ci est jugé moyennement satisfaisant.

3. 2- Matériel roulant

On a noté que le service de la statistique du MAEP ne dispose pas de moyens roulants pour la production statistique.

A l'occasion de l'exécution de grandes opérations statistiques, notamment le RGA2014-2017, le Gouvernement a consenti de gros efforts en dotant le projet des moyens roulants, à savoir :

- quinze (15) véhicules tout terrain double cabine : douze (12) pour les superviseurs départementaux et trois (3) pour le BCRGA dont un de liaison ;
- deux cent quarante (220) motos (avec casques) pour les superviseurs nationaux, cadres du BCRGA, coordonnateurs et superviseurs départementaux/communaux et contrôleurs ;
- des hors-bords, pinasses et/ou pirogues (en location).

A la fin du projet, les quinze (15) véhicules tout terrain, d'après le protocole signé seront répartis comme suit :

- douze (12) dans les directions départementales de l'agriculture et de l'élevage ;
- deux (2) à la DEP du MAEP ;
- un (1) à la DEP du MEFDD.

3. 3- Matériel informatique et bureautique

Le matériel informatique est insuffisant dans le service statistique du MAEP, qui ne dispose que deux (2) ordinateurs acquis grâce au Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP).

Il est à noter qu'aucune disposition n'est prise pour la protection de ce matériel informatique contre les virus et les logiciels malveillants.

3. 4- Outils de communication

Les technologies de l'information et de la communication sont devenues indispensables dans la production et surtout la diffusion des données statistiques. Elles contribuent énormément à rendre plus accessibles les informations statistiques produites.

Les facilités de communication du service ont été examinées à travers la disponibilité des lignes téléphoniques, la disponibilité de réseau informatique et la facilité d'accès à Internet. On a noté que le service ne dispose d'aucun outil de communication.

3. 5- Besoins en matériel informatique et outils de communication

Les besoins exprimés par le service en matériel informatique et outils de communication sont présentés dans le tableau n° 04 ci-après :

Tableau n° 04 : Besoins en matériel informatique et outils de communication

N°	Nature du matériel informatique et outils de communication	Nombre	Observations
01	Ordinateurs de bureau	10	
02	Ordinateurs portable	03	
03	Tablettes numériques	50	Pour les enquêtes
04	Logiciel de traitement et d'exploitation de données	03	
05	Logiciel d'analyse de données	01	
06	Logiciel de projection	01	
07	Autres logiciels	06	
08	Imprimantes	02	
09	Vidéo-projecteurs	02	
10	Téléphones fixes	01	
11	Connexions Internet	01	
12	Courriers électroniques (E-mail)	01	

V. REGULARITE DES PUBLICATIONS – ARCHIVAGE DES DONNEES

V. 1- Régularité des publications

Des données statistiques publiées régulièrement selon un calendrier prévu à l'avance permettent aux utilisateurs d'avoir une information actualisée et à jour. De même, mettre des informations à jour à la disposition des utilisateurs exige que la périodicité des activités de production statistique soit respectée.

On a noté à partir de l'état des lieux que les statistiques agricoles, de l'élevage et de pêche, peu fiables et moins détaillées produites par les directions départementales de l'agriculture (DDA) et compilées par la suite par l'INS, sont publiées dans l'annuaire statistique du Congo dont la périodicité de publication n'est pas respectée.

D'autre part, les RGAs qui sont censés s'effectuer tous les dix (10) ans sont réalisés sans respect de la périodicité recommandée par la FAO ; c'est le cas du RGA2014-2017, intervenant après celui de 1985 et exécuté après plus d'une trentaine d'années.

Des efforts restent donc à faire pour améliorer davantage le respect des programmes de production statistique.

V. 2- Archivage des données

Selon le système général de diffusion des données (SGD), une structure statistique est tenue de conserver les données, les documents et les fichiers pendant un délai minimum de 10 ans.

L'archivage doit se faire de façon que la recherche des informations soit rapide et que les documents archivés soient dans un état correct.

De nombreuses institutions statistiques utilisent des outils technologiques tels que, le Tool Kit, la 2Gldb, etc. Les seules données archivées sont celles liées aux résultats du RGA2014-2017.

VI. SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES DU SERVICE

Le suivi et l'évaluation des activités d'une quelconque structure sont nécessaires pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et pour prendre des mesures correctives et, éventuellement réviser la stratégie. Ils ont pour objectifs en particulier de s'assurer que les objectifs fixés sont atteints, de vérifier que leur mise en œuvre est conforme au programme arrêté et d'informer les responsables en temps opportun sur d'éventuelles difficultés entravant l'exécution dudit programme et en cas de besoin suggérer des modifications ou des mesures correctives pour la réussite de cette mise en œuvre et utiliser les résultats de l'évaluation pour l'élaboration des activités futures.

Le suivi et l'évaluation des activités sont appréciés à travers le respect du calendrier de réalisation, le niveau de mobilisation des ressources, l'amélioration de la qualité des statistiques agricoles et la satisfaction des utilisateurs.

Dans le cadre de la production statistique, si le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pour juger la qualité de la mise en œuvre de la stratégie et d'avoir une vision claire sur sa direction et ses réalisations par rapport aux objectifs stratégiques, l'évaluation des activités apprécie les résultats escomptés et non atteints, ainsi que les causes des défaillances, en vue de recadrer si nécessaire la stratégie adoptée.

Les responsables, en l'occurrence le DEP et le chef de service de la statistique du MAEP peuvent ainsi tirer des leçons et prendre des mesures correctives et, éventuellement, réviser la stratégie adoptée.

L'étude des lieux du service de la statistique du MAEP constitue une référence pour l'évaluation de la mise en œuvre programmes de production statistique du service.

Ainsi, la satisfaction des utilisateurs peut être appréciée sur la base de la réalisation d'une enquête afin d'apprécier la qualité des statistiques agricoles disponibles et le niveau de leurs utilisations.

Quant aux effets et impacts, ils peuvent être appréhendés à travers une enquête auprès des producteurs de statistiques agricoles pour évaluer les changements intervenus par exemple sur le plan institutionnel (renforcement de procédure de coordination technique au sein du service), sur la production des statistiques agricoles et sur la qualité des données produites.

Ces enquêtes peuvent être réalisées par le service de la statistique du MAEP en collaboration avec l'INS.

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes phares du Gouvernement (production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche) par le service, une attention particulière doit être accordée au suivi des indicateurs et des différents produits.

Le suivi constitue également une base nécessaire pour la perception de l'efficacité des activités prioritaires du service.

VII. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU SERVICE

Les forces et les faiblesses sont internes au service, tandis que les opportunités et les menaces dépendent de l'environnement externe.

L'état des lieux du service de la statistique du MAEP s'est basé sur la méthode SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats) qui signifie Forces (ou atouts), Faiblesses, Opportunités et Menaces. Il s'agit d'une méthode d'analyse pour évaluer un organisme public ou privé et son environnement. En ce sens, c'est la partie « Analyse » du processus de planification stratégique qui permet aux décideurs de mettre l'accent sur les problèmes clés.

A partir des résultats de l'état des lieux, les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées sont :

VII. 1- Forces

❖ Sur le plan juridique

On note l'adoption des textes qui concourent à l'opérationnalisation de la production de statistique, dans les domaines agricole, de l'élevage et de la pêche.

❖ Sur le plan technique :

On note :

- la réalisation de la première phase du RGA2014-2017, une opération d'envergure nationale ;
- l'intérêt pour le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et autres utilisateurs de disposer des données statistiques fiables et à jour dans les secteurs agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- l'élaboration du Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles du Congo (PSSAR_COG) par la DEP du MAEP. Rappelons que l'objectif du PSSAR_COG est de disposer d'un système de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles, et assurer leur suivi et évaluation. Il devra, à ce titre, s'articuler à la SNDS. Le PSSAR_COG intervient à un moment où le Gouvernement du Congo souhaite « l'autosuffisance pour ses besoins en produits de base, couvrir au moins la moitié de ses besoins pour les autres produits alimentaires et exporter plusieurs produits bruts et transformés tout en préservant sa capacité de satisfaire aux besoins des générations futures.» à l'horizon 2035, à travers son Plan de Développement du Secteur Agricole (PDSA).

VII. 2- Faiblesses

Les faiblesses du service peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- absence des textes d'application régissant le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- manque de coordination de la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche au sein du MAEP ;
- absence d'une véritable stratégie de gestion des ressources humaines ;
- manque de personnel statisticien et informaticien dans le service ;

- manque du matériel informatique ;
- manque de moyens roulants pour la production statistique ;
- absence d'un dispositif de suivi-évaluation des activités du service ;
- absence de programme d'activités ;
- non production des statistiques courantes ;
- absence de concertation entre les structures produisant les statistiques au sein du MAEP ;
- non-respect de la périodicité des opérations de collecte ;
- retard dans la publication des données ;
- absence du personnel statisticien dans le service ;
- manque de budget de fonctionnement et d'investissement dans le service pour la production statistique ;
- non centralisation des données par le service ;
- absence d'intégration du Système d'Information Géographique (SIG) dans la collecte, le traitement, la publication et la diffusion des données par le service ;
- absence d'archivage des données selon les normes requises en la matière dans le service ;
- non intégration des TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusion du service.

VII. 3- Opportunités

A la suite de l'état des lieux, on a noté quelques opportunités ; il s'agit de :

- la volonté politique de l'Etat, marquée par son implication dans le financement des activités statistiques de grande envergure (RGA2014-2017) ;
- l'appui technique des PTFs (FAO, Banque mondiale) dans la production statistique ;
- le renforcement des capacités par le PDAC du service de la statistique du MAEP ;
- l'assistance technique des experts internationaux dans les opérations statistiques, notamment le RGA 2014-2017 ;
- la promotion de la culture de gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- l'importance accordée par les autorités nationales et les PTFs à la GAR ;
- le climat propice au renforcement des capacités du service, créé sur le plan international, par de nombreuses initiatives de la Banque mondiale, de la FAO, etc. ;
- le renforcement des capacités du personnel du SSN par le projet de renforcement des capacités en statistique (PSTAT).

VII. 4- Menaces

Les principales menaces du service de la statistique du MEP sont :

- la centralisation du budget de l'état dans la DEP ;
- dépendance du financement extérieur de certaines activités statistiques ;
- l'absence d'une culture statistique ;
- le manque de politique de déploiement des statisticiens au sein du MAEP ;
- la non acquisition des équipements informatiques et logiciels statistiques, ce qui pourrait conduire à une apathie dans le processus de production statistique.

VIII. PROBLEMES IDENTIFIES ET RECOMMANDATIONS, ENJEUX ET DEFIS A RELEVER

VIII. 1- Problèmes identifiés

L'état des lieux a identifié plusieurs problèmes et de défis à relever. Ces problèmes sont regroupés selon les thématiques en rapport avec les enjeux et défis à relever.

1. 1- Problèmes liés au cadre légal et institutionnel

Les problèmes liés au cadre légal et institutionnel concernent :

- le suivi évaluation des activités du service qui reste insuffisant et qui demande à être renforcé ;
- l'évaluation du service de la statistique du MAEP afin d'envisager son renforcement et son extension ;
- la faible capacité de management et de programmation statistique de la part des acteurs du service de la statistique du MAEP.

1. 2- Problèmes liés aux ressources humaines

- le service de la statistique du MAEP souffre du manque de personnel statisticien et informaticien, qui impacte négativement sur son rendement. Ce problème reste un handicap pour l'amélioration de la production statistique du service.
- dans le cadre du renforcement des capacités des agents non statisticiens, la formation continue souffre d'un manque d'organisation dans le service.

1. 3- Problèmes liés à la mobilisation des ressources matérielles et financières

- Concernant le fonctionnement courant du service, on observe une insuffisance en termes de dotation des ressources matérielles (en particulier informatiques) et financières.
- Le manque des moyens financiers demeure le principal problème de la pérennisation des opérations statistiques dans le service.

1. 4- Problèmes liés à la production statistique

- Bien que les produits attendus au niveau des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche soient relativement abondants, des problèmes subsistent au niveau des couvertures thématique et géographique, de la périodicité et du respect des délais de diffusion.
- Par ailleurs, certaines données statistiques publiées ne respectent pas les normes de qualité (transparence en matière de méthodologies, de sources et de vérifications), d'intégrité (confiance des utilisateurs) et d'accessibilité (calendrier de diffusion).
- L'archivage et la sécurisation des données demeurent inexistantes. Il subsiste des insuffisances dans la politique globale d'acquisition et d'utilisation des logiciels statistiques.

1. 5- Problèmes liés à la diffusion et à la communication

- D'une manière générale, le service de la statistique de la DEP du MAEP ne dispose pas d'une politique de diffusion et de communication.
- La diffusion des documents sur support papier demeure problématique en raison des coûts élevés et des longs délais d'impression.
- Les autres problèmes se situent dans l'existence des sites web, la gestion des bases de données et la mise en place d'intranet.
- Les relations avec les médias sont encore peu développées alors qu'elles devraient permettre un plus grand accès de l'information statistique au grand public.

VIII. 2- Recommandations

Suite aux problèmes identifiés, des recommandations ont été formulées en vue de dynamiser le service de la statistique du MAEP.

Tableau n° 05 : Problèmes spécifiques identifiés et recommandations formulées

Problèmes spécifiques identifiés	Recommandations	
	Formulées	A l'endroit de(u) :
01 Non application de certains textes régissant le service de la statistique du MAEP	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des textes d'application à la signature du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> la Direction des études et de la planification (DEP) du MAEP/Service de la statistique
02 Le service de la statistique du MAEP n'assure pas la coordination et la centralisation de la production des statistiques du ministère	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du service dans la coordination et la centralisation des activités statistiques du ministère Convoquer la tenue régulière des réunions entre producteurs des statistiques agricoles, de l'élevage et la pêche pour débattre des questions y relatives. 	<ul style="list-style-type: none"> la Direction des études et de la planification (DEP) du MAEP/Service de la statistique avec l'appui de l'INS, du PDAC et du PSTAT
03 Absence d'une véritable stratégie de gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer une stratégie de gestion des ressources humaines du service 	<ul style="list-style-type: none"> Service de la statistique du MAEP
04 Insuffisance des ressources budgétaires nationales dans le service de la statistique du MAEP	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan de financement des opérations statistiques à produire par le service 	<ul style="list-style-type: none"> Service de la statistique du MAEP
05 Manque du personnel statisticien et informaticien dans le service	<ul style="list-style-type: none"> Etablir un plan de recrutement et d'affectation du personnel statisticien et informaticien 	<ul style="list-style-type: none"> Service de la statistique du MAEP
06 Personnel peu orienté vers les travaux d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités du personnel dans les travaux d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> PDAC, PSTAT avec l'appui de l'INS
07 Manque de moyens roulants pour la production statistique	<ul style="list-style-type: none"> Pourvoir le service des moyens roulants pour la production statistique 	<ul style="list-style-type: none"> MAEP,PDAC, PSTAT, PTFs avec l'appui de l'INS
08. Absence d'un dispositif de suivi-évaluation des activités du service	<ul style="list-style-type: none"> Adopter et mettre en œuvre un plan de suivi et évaluation des activités du service 	<ul style="list-style-type: none"> la Direction des études et de la planification (DEP) du MAEP/Service de la statistique

09. Faible niveau d'exécution des programmes d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et mettre en œuvre un plan de suivi des programmes d'activités ; • Convoquer régulièrement les réunions de coordination ; • Produire systématiquement les rapports d'activités et des réunions ; • Mettre en œuvre les recommandations de toutes les réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> • la Direction des études et de la planification (DEP) du MAEP/Service de la statistique
10. Absence d'un système permanent de collecte de données dans les secteurs agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système permanent de collecte de données dans les secteurs agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
11. Non production des statistiques courantes et de certaines statistiques de base	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui technique et financier pour la production des statistiques courantes et de base 	<ul style="list-style-type: none"> • MAEP,PDAC, PSTAT, PTFs avec l'appui de l'INS
12. Absence de conciliation des sources statistiques entre structures produisant des données de même nature	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des réunions entre producteurs des statistiques du MAEP en vue de pallier aux divergences des données de même nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • la Direction des études et de la planification (DEP) du MAEP/Service de la statistique
13. Non-respect de la périodicité des opérations de collecte d'envergure nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter un plaidoyer auprès des institutions internationales et nationales afin de promouvoir le respect de la périodicité des opérations de collecte d'envergure nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
14. Retard dans la publication des données	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des délais pour la réalisation des opérations liées à la collecte, au traitement et à la diffusion des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
15. Faiblesses méthodologiques dans la production statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités du personnel à rédiger les documents méthodologiques relatifs à la production statistique 	<ul style="list-style-type: none"> • PDAC, PSTAT, PTFs avec l'appui de l'INS
16. Manque de budget de fonctionnement et d'investissement pour la production statistique par le service	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les ressources budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour la réalisation des opérations statistiques par le service. 	<ul style="list-style-type: none"> • MAEP, PDAC, PSTAT, PTFs

17. Absence de partage d'informations entre les producteurs des données statistiques du MAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer le partage d'informations entre les producteurs des données statistiques au sein du MAEP (stratégie de communication) 	<ul style="list-style-type: none"> • la Direction des études et de la planification (DEP) du MAEP/Service de la statistique
18. Absence de promotion de la culture statistique au sein du service	<ul style="list-style-type: none"> • Engager la promotion de la culture statistique (stratégie de communication) 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
19. Faible niveau de collecte des données par le service.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le niveau de collecte et de centralisation des données dans les structures sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Service statistique de la DEP avec l'appui de l'INS
20. Absence de centralisation des données par le service au sein du MAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la centralisation des données au sein du MAEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de la DEP
21. Non formalisation des procédures de collecte des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités du personnel dans la formalisation des procédures de collecte des données statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • PDAC, PSTAT, PTFs avec l'appui de l'INS
22. Absence d'utilisation des logiciels de traitement des données les plus courants par le service	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'utilisation des logiciels de traitement des données les plus courants dans le service 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
23. Absence d'analyse approfondie des données collectées et traitées	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les agents du service de la statistique du MAEP d'entreprendre les travaux d'analyse approfondie des données collectées et traitées 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
24. Absence de programmation des opérations statistiques dans le service	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre un plan de programmation des opérations statistiques dans le service 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
25. Absence des bases des données dans le service	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des bases des données dans le service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
26. Absence d'archivage des documents selon les normes requises en la matière dans le service	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter un appui des PTFs et du gouvernement pour la mise en œuvre de l'archivage des documents selon les normes requises en la matière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique et DEP du MAEP avec l'appui de l'INS
27. Faible niveau de publication et diffusion des productions statistiques dans le service	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le niveau de publication et diffusion des productions statistiques dans le service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS
28. Non intégration des TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusion du service	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusion du service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la statistique du MAEP avec l'appui de l'INS

VIII. 3- Enjeux et défis

Les problèmes identifiés et recommandations formulées, ainsi que l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces ont permis de mettre en lumière les enjeux majeurs et défis à relever par le SSN.

Au total, cinq (5) enjeux ont été retenus et vingt et sept (7) défis à relever ont été identifiés.

Tableau n° 06 : Enjeux majeurs du service et défis relever

Enjeux	Défis
1. Organiser la coordination et la centralisation de la production statistique au sein du MAEP	1. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du service de la statistique du MAEP dans la coordination des activités statistiques 2. Définir un cadre de collaboration entre le service statistique du MAEP DEP et les autres structures productrices des statistiques au sein du MAEP
2. Augmenter et pérenniser le financement des opérations statistiques courantes programmées par le service de la statistique du MAEP	2. Mettre en place un fonds de financement des opérations statistiques 3. Créer une ligne budgétaire au profit du service de la statistique du MAEP
3. Pourvoir le service de la statistique du MAEP en personnel statisticien et informaticien	4. Etablir un plan de recrutement et d'affectation du personnel statisticien et informaticien.
4. Améliorer les conditions de travail des agents du service de la statistique du MAEP	5. Doter le service de la statistique du MAEP en moyens roulants, équipements et matériel informatique
5. Intégrer les TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusion statistiques du service	6. Doter le service de la statistique du MAEP en TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusion statistiques.

IX. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SERVICE

Selon le Guide pratique d'élaboration du plan de renforcement de capacités, rédigé par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) de la Guinée dans le cadre de la Coopération avec l'Union Européenne, le « Plan de renforcement de capacités (RC) est un instrument de la Collectivité locale structuré en un document qui comporte (i) les déficits individuels et institutionnels liés à l'exercice des compétences et (ii) les actions à mettre en œuvre pour lever ces déficits et permettre à la Collectivité locale accomplir à bon escient ses missions ».

Ainsi, le plan de RC comporte une gamme variée d'actions, de sorte que tout ne peut être fait en même temps et avec le même niveau de priorité. Aussi, est-il proposé d'établir un niveau de priorité dans les actions :

- *Priorité 1 : action à réaliser au plus vite ;*
- *Priorité 2 : à mener dans un deuxième temps après les actions de niveau 1 ;*
- *Priorité 3 : à réaliser dans un troisième temps après les actions du niveau 2.*

Un plan de RC combine les différentes actions possibles nécessaires pour lever et limiter les déficits identifiés.

A l'issue de l'état des lieux du service de la statistique du MAEP, plusieurs problèmes ont été identifiés et des recommandations formulées.

Le plan de renforcement des capacités présenté est indicatif. Il pourrait être affiné en fonction des ressources mobilisables ; **sa finalité est de lever les déficits identifiés pour permettre au service de la statistique du MAEP d'atteindre ses objectifs.**

IX.1- Les grands axes du plan de renforcement des capacités proposé

En rappel, le RC se fonde sur l'état des lieux qui a été réalisé. En dehors des locaux qui abritent le service de la statistique du MAEP, les grands axes retenus sont ceux ayant fait l'objet de l'état des lieux du service. Il s'agit des axes suivants :

- le cadre juridique et institutionnel ;
- la production statistique ;
- la mobilisation et gestion des ressources (ressources humaines, financières et matérielles) ;
- les moyens de production (ressources humaines, financières et matérielles) ;
- l'archivage des données statistiques et l'utilisation des données statistiques.

Notons que ces axes doivent coller au schéma de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) du Congo.

• **Axe 1 : Cadre juridique et institutionnel**

Le cadre institutionnel renvoie à l'environnement juridique administratif de l'exercice de la fonction de production statistique ; il est la base légale sur laquelle s'appuie le service de la statistique du MAEP dans l'exercice de ses activités. L'efficacité du système statistique dépend

avant tout de sa base légale ; donc le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles proposé du service de la statistique du MAEP est nécessaire pour pallier les insuffisances constatées.

- **Axe 2 : Production statistique**

La production des statistiques fiables, actuelles et pertinentes n'est possible qu'à la seule condition de privilégier les sources (structures) productrices ; cela suppose une organisation préalable de l'élaboration des documents de collecte utilisés en vue de leurs exploitations à des fins statistiques. Or, les données produites souffrent d'une insuffisance d'analyses approfondies. D'où la nécessité de changement de comportement à inculquer aux acteurs ; ce qui n'est possible qu'à travers des renforcements de capacité à programmer.

- **Axe 3 : Mobilisation et gestion des ressources**

Désormais, les structures en charge de la production statistique doivent avoir, en plus des aspects techniques de production des statistiques, une mission de gestion des ressources humaines, matérielles et financières qu'il faut d'abord budgétiser et mobiliser. L'état des lieux a révélé des faiblesses concernant la mobilisation et la gestion des ressources ; pour cela, toute activité qui exige des connaissances techniques doit être inscrite dans le cadre du renforcement de capacités.

- **Axe 4 : Archivage et utilisation des données statistiques**

L'état des lieux a révélé que le service de la statistique du MAEP souffre d'un manque d'archivage et de sécurisation des données produites. De même, des insuffisances ont été notées dans l'acquisition et l'utilisation des logiciels statistiques.

Si les progrès en matière d'intégration des innovations des TIC dans la production statistique font apparaître actuellement d'autres catégories d'agents et d'autres approches méthodologiques à utiliser, l'acquisition et la vulgarisation de nouvelles méthodes dans des domaines émergents s'imposent et elles offrent donc de nombreux champs de renforcement de capacité aux agents du service de la statistique.

- **Axe 5 : Mobilisation des ressources humaines et financières**

L'état des lieux du service a fait ressortir des faiblesses au niveau des ressources humaines et financières et également une insuffisance en termes de dotation des ressources matérielles, en particulier informatiques, et financières pour le fonctionnement courant du service. Le renforcement des capacités est nécessaire en vue de la mobilisation des ressources humaines et financières.

IX.2- Le plan de renforcement des capacités proposé

Le tableau n° 07 ci-après présente le plan de renforcement des capacités proposé. Pour chaque axe du plan, sont décrits :

- les problèmes identifiés ;
- les actions à mettre en œuvre ;
- les résultats attendus ;
- les indicateurs objectivement vérifiables des résultats attendus ;
- la méthode arrêtée pour organiser le renforcement des capacités ;
- la catégorie et l'effectif d'agents concernés ;
- le formateur ou l'encadreur devant assurer le renforcement des capacités ;
- la durée et le coût du renforcement des capacités.

Dans tous les domaines de développement, y compris la production statistique, le renforcement des capacités est devenu une action permanente qui participe de la durabilité du développement. Ici, l'homme reste au centre du développement en tant qu'acteur, bénéficiaire et finalité.

Tableau n° 07 : Plan de renforcement des capacités proposé

AXE 1 : Cadre juridique et institutionnel							
N°	Problème identifié	Actions à mettre en œuvre	Résultat attendu	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) ou Sources de vérification	Méthode/Catégorie d'Agents ciblés et effectif	Formateur	Durée/Coût
1	Insuffisance dans l'application des textes régissant le service de la statistique du MAEP	Rédiger et proposer des textes d'application à la signature du gouvernement.	Les textes d'application régissant le service sont rédigés et proposés à la signature du gouvernement	Textes d'application du cadre juridique et institutionnel	- Séminaires/atelier de formation ; - Responsables du service de la statistique ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
2	Le service de la statistique n'assure pas la coordination et la centralisation de la production des statistiques au sein du ministère	Mettre en place un cadre réglementaire et organisationnel régissant la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche	Un cadre réglementaire et organisationnel régissant la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche est mis en place	Rapports des réunions entre producteurs des statistiques agricoles, de l'élevage et la pêche	Séminaires/atelier de formation ; - Responsables du service de la statistique ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
AXE 2 : Production statistique							
1	Faiblesses méthodologiques dans la	Apprendre à rédiger les	La rédaction des	Documents	- Séminaire/atelier de		A

	production statistique	documents méthodologiques relatifs à la production statistique	documents méthodologiques relatifs à la production statistique est apprise	méthodologiques de la production statistique	formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	déterminer
2	Non formalisation des procédures de collecte des données statistiques	Renforcer les capacités du personnel du service de la statistique dans la formalisation des procédures de collecte des données statistiques	Les capacités du personnel du service de la statistique dans la formalisation des procédures de collecte des données statistiques sont renforcées	Rapports des procédures de collecte des données statistiques	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
3	Absence d'analyse approfondie des données collectées et traitées	Encourager les agents du service de la statistique du MAEP d'entreprendre les travaux d'analyse approfondie des données collectées et traitées	Les agents du service de la statistique du MAEP sont encouragés d'entreprendre les travaux d'analyse approfondie des données collectées et traitées	Rapports d'analyse approfondie des données collectées	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
4	Personnel peu orienté vers les travaux d'analyse	Renforcer les capacités du personnel du service de la statistique dans les travaux d'analyse	Les capacités du personnel du service de la statistique sont renforcées dans les travaux d'analyse	Rapports d'analyse de la production statistique	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
5	Absence d'un dispositif de suivi-évaluation des activités du service	Elaborer un plan de suivi et évaluation pour la mise en œuvre des activités du service	Un plan de suivi et évaluation est adopté pour la mise en œuvre des activités du service	Plan de suivi et évaluation des activités du service	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A Déterminer
AXE 3 : Mobilisation et gestion des ressources							
1	Absence de programmation des opérations statistiques dans le service	Elaborer un plan de programmation des opérations statistiques dans le service	Un plan de programmation des opérations statistiques dans le service est élaboré	Plan de programmation des opérations statistiques dans le service	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer

2	Faiblesses méthodologiques dans la production statistique	Rédiger des documents méthodologiques relatifs à la production statistique	Les documents méthodologiques relatifs à la production statistique sont rédigés	Documents méthodologiques relatifs à la production statistique	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
3	Faible niveau de collecte des données par le service	Etablir des délais pour la réalisation des opérations liées à la collecte, au traitement et à la diffusion des données	Les délais pour la réalisation des opérations liées à la collecte, au traitement et à la diffusion des données sont établis	Calendrier de réalisation des opérations liées à la collecte, au traitement et à la diffusion des données	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
4	Retard dans la publication des données	Produire des rapports d'activités et des réunions	Les rapports d'activités et des réunions sont produits	Rapports d'activités et des réunions	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A Déterminer
5	Absence d'un système permanent de collecte de données dans les secteurs agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture	Elaborer un plan de suivi des programmes d'activités	Un plan de suivi des programmes d'activités est élaboré	Plan de suivi des programmes d'activités	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
6	Absence d'une véritable stratégie de gestion des ressources humaine	Elaborer une stratégie de gestion des ressources humaines du service	La stratégie de gestion des ressources humaines du service est élaborée	Manuel de gestion des ressources humaines du service	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables et cadres du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A Déterminer
AXE 4 : Archivage et utilisation des données statistiques							
1	Absence d'utilisation des logiciels de traitement des données les plus courants par le service	Assurer l'utilisation des logiciels de traitement des données les plus courants dans le service	L'utilisation des logiciels de traitement des données les plus courants est assurée dans le service	Rapports d'utilisation des logiciels de traitement des données	- Séminaire/atelier de formation ; - Informaticiens de réseau, Analystes programmeurs ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer

2	Absence d'archivage des documents selon les normes requises en la matière	Assurer l'archivage des données selon les normes requises en la matière	L'archivage des données selon les normes requises en la matière est mis en œuvre	Rapports d'archivage des documents selon les normes requises en la matière	- Séminaire/atelier de formation ; - Informaticiens de réseau, Analystes programmeurs ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
3	Faible niveau de publication et diffusion des productions statistiques dans le service	Améliorer le niveau de publication et diffusion des productions statistiques dans le service	Le niveau de publication et diffusion des productions statistiques dans le service est amélioré	Rapports de publication et diffusion des productions statistiques dans le service	- Séminaire/atelier de formation ; - Informaticiens de réseau, Analystes programmeurs ; - Effectif : à déterminer	A recruter	A déterminer
4	Non intégration des TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusions du service	Intégrer les TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) dans les publications et diffusion du service	Les TICs (internet, CD-ROM, infographie, imprimerie, etc.) sont intégrés dans les publications et diffusion du service	Publications et diffusions du service par l'internet, CD-ROM, infographie, etc.	- Séminaire/atelier de formation ; - Informaticiens de réseau, Analystes programmeurs ; - Effectif : à déterminer.	A recruter	A déterminer
AXE 5 : Mobilisation des ressources humaines et financières							
1	Manque de personnel statisticien et informaticien dans le service	Etablir un plan de recrutement et d'affectation du personnel statisticien et informaticien	Le plan de recrutement et d'affectation du personnel statisticien et informaticien est établi	Textes de recrutement et d'affectation du personnel statisticien et informaticien	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer.	A recruter	A déterminer
2	Manque de budget de fonctionnement et d'investissement pour la production statistique par le service	Elaborer les prévisions des ressources budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour la réalisation des opérations statistiques par le service	Les prévisions des ressources budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour la réalisation des opérations statistiques par le service sont élaborées	Document des budgets de fonctionnement et d'investissement du service	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer.	A recruter	A déterminer
3	Insuffisance des ressources budgétaires nationales dans le service de la statistique du MAEP	Elaborer un plan de financement des opérations statistiques à produire par le service	Le plan de financement des opérations statistiques à produire par le service est élaboré	Document du plan de financement des opérations statistiques	- Séminaire/atelier de formation ; - Responsables du service de la statistique du MAEP ; - Effectif : à déterminer.	A recruter	A déterminer

X. BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE

La performance d'un service statistique dépend avant tout des ressources humaines suffisantes et compétentes dont il dispose. De même, la qualité de l'information statistique produite dépend essentiellement de la qualité du personnel utilisé.

L'état des lieux a révélé que l'effectif actuel du service de la statistique du MAEP est très insuffisant. En plus, le service souffre du manque de personnel statisticien et informaticien, qui impacte négativement sur son rendement. Ce problème reste un handicap pour l'amélioration de la production statistique du service.

Les cinq (05) agents qui constituent l'essentiel de l'effectif de ce service relève essentiellement du secteur agricole.

Par ailleurs, on a constaté que dans le cadre du renforcement des capacités des agents non statisticiens, la formation continue souffre d'un manque d'organisation dans le service.

Du point de vue de l'effectif et des profils, les besoins exprimés par le service, qui s'élèvent à 10 agents, sont loin de répondre aux préoccupations dudit service : production des statistiques des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche/aquaculture.

Rappelons que si le décret n° 2009-233 du 14 août 2009 a supprimé la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) et ses attributions ont été réduites à un service, les activités de ce service qui devient aujourd'hui la principale structure en charge de la production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche, ont par contre accru.

Ainsi, pour mieux mener ses activités, le service de la statistique du MAEP devrait disposer d'un effectif assez important d'agents comprenant des statisticiens, des non statisticiens (des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche/aquaculture) dont le renforcement des compétences en statistique est indispensable, des informaticiens et des agents administratifs. Cet effectif devrait être nécessairement déterminé en tenant compte des attributions et de l'organigramme du service.

S'agissant des attributions du service, rappelons que " le service de la statistique du MAEP est chargé notamment de i) produire et/ou de centraliser les informations statistiques et ii) analyser et interpréter les données statistiques du secteur".

Quant à l'organigramme, le service de la statistique de MAEP comprend quatre (4) bureaux devant être pourvus en agents :

- le bureau des méthodes et synthèses ;
- le bureau des enquêtes et collectes ;
- le bureau de l'exploitation, du traitement et de la diffusion ;
- le bureau de logistique.

Les besoins en ressources humaines pouvant faire face aux activités de production des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche peuvent être estimés à un minimum de vingt (20) agents selon le tableau n° 08 ci-après.

Tableau n° 08 : Besoins en ressources humaines du service de la statistique du MAEP

Catégorie d'agent	Effectif
• Ingénieur Statisticien Économiste/ou Ingénieur Statisticien Démographe	01
• Ingénieur des travaux statistiques (ou d'application de la statistique)	02
• Technicien Supérieur de la Statistique et de la Planification/Adjoints techniques de la Statistique	05
• Informaticien de réseau	01
• Analyste programmeur	01
• Cartographe (Bac + 3)	01
• Agronome	02
• Zootechnicien	02
• Spécialiste en pêche aquaculture	02
• Agent Administratif	02
• Chauffeur	01
Total	20

XI. PLAN D'EQUIPMENT DU SEVICE

Dans cette partie, ne sont pris en compte que les moyens ci-après nécessaires à la production des statistiques ; à savoir :

- les outils informatiques (équipements, consommables, logiciels, etc.) ;
- les moyens de diffusion ;
- les services de maintenance nécessaires.

XI. 1- Les outils informatiques

Les outils informatiques (équipements, logiciels, etc.) sont d'une importance capitale dans toute structure productrice des statistiques. En effet, ils ont pour mission de pallier les insuffisances humaines en matière de calcul numérique ; ainsi, l'ordinateur est par exemple capable de manipuler d'importantes masses de données dans un minimum de temps, faisant office de calculatrices électroniques performantes.

Or, le service de la statistique du MAEP qui ne dispose que de deux (2) ordinateurs acquis grâce au PDARP, rencontre des sérieuses difficultés pour réaliser convenablement ses activités.

Ainsi, l'acquisition des outils informatiques s'avère nécessaire pour le service de la statistique du MAEP.

XI. 2- Les moyens de diffusion

La question concernant la diffusion des données est évidemment cruciale dans une structure de production statistique. Plusieurs moyens de diffusions peuvent être utilisés, telles les applications sur internet, évidemment plus récentes, mais en développement exponentiel.

Les sites internet qui connaissent un fort engouement dans les structures de production statistique répondent aux besoins très diversifiés des utilisateurs sur le plan de la portée et de la profondeur de l'expertise statistique. Aussi, avant la diffusion, le service devrait s'assurer que l'information est présentée d'une façon qui correspond aux besoins et aux niveaux d'expertise.

Ainsi, l'outil informatique, tout comme le site web représente une nécessité pour le service de la statistique du MAEP.

XI. 3- Les services de maintenance nécessaires

Actuellement, toute structure statistique détient au moins un ordinateur et il est nécessaire que son système informatique soit en parfait état de fonctionnement, sous peine d'immobilisation complète de l'activité.

En rappel, les pannes informatiques les plus catastrophiques dénombrées dans une structure statistique sont : la perte de données informatiques, la panne d'un poste de travail, l'absence de connexion internet, etc. Toutes ces pannes peuvent immobiliser l'activité d'une structure statistique tant qu'elles ne sont pas réparées.

Ainsi, la maintenance des outils informatiques, aujourd'hui indispensable, est une autre activité qui s'est largement, voir complètement, installée à la gestion assistée par ordinateur dans les structures statistiques.

Etant donné l'importance qu'a prise le rôle du service de maintenance des outils informatiques au sein d'une structure statistique, il est très important que des dispositions nécessaires soient prises par le service de la statistique du MAEP à ce sujet.

Aussi, le plan d'équipement proposé prévoit-il une ligne destinée à la maintenance des outils informatiques.

Tableau 09 : Plan d'équipement du service de la statistique du MAEP

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire (en FCFA)	Prix total (en FCFA)
01	Ordinateurs de bureau	10	PM	PM
02	Ordinateurs portable	03	PM	PM
03	Tablettes numériques	50 ¹	PM	PM
04	Logiciel de traitement et d'exploitation de données	03	PM	PM
05	Logiciel d'analyse de données	01	PM	PM
06	Logiciel de projection	01	PM	PM
07	Autres logiciels	06	PM	PM
08	Imprimantes	02	PM	PM
09	Vidéo-projecteurs	02	PM	PM
10	Téléphones fixes	01	PM	PM
11	Connexions Internet	01	PM	PM
12	Courriers électroniques (E-mail)	01	PM	PM
13	Véhicule de liaison	01	PM	PM
14	Services de maintenance des outils informatiques			PM
TOTAL				PM

(1) : Pour les enquêtes

XII. FACILITATION A COURT TERME DE LA PRODUCTION DES STATISTIQUES

XII. 1- Production des statistiques

Selon le constat de l'état des lieux, l'essentiel de la production statistique du service de la statistique du MAEP ne porte que sur la collecte des données sur le commerce extérieur, destinées à la confection des comptes nationaux et à l'annuaire statistique.

Or, le service de la statistique rencontre d'énormes difficultés pour la réalisation de ces deux (2) activités programmées. Ces difficultés sont liées particulièrement à l'effectif actuel très limité en ressources humaines et au manque de ressources financière et logistique.

A court terme, pour faciliter la réalisation de ces deux (2) activités importantes, il est suggéré les propositions suivantes :

- l'intervention du PDAC en moyens financiers et logistique ;
- l'appui technique de l'INS qui a toujours intervenu en faveur du service de la statistique ;
- le renforcement de l'effectif du service de la statistique du MAEP par l'utilisation des jeunes statisticiens ayant terminé leur formation et actuellement en attente d'intégration à la fonction publique.

XII. 2- Activités à réaliser et budgets prévisionnels

Pour chacune des deux opérations, les activités à réaliser, les résultats attendus et les propositions des budgets prévisionnels sont ainsi présentés.

2. 1- Confection des comptes nationaux

- **Activités à réaliser :**
 - faciliter la collecte des données ;
 - apurer les données ;
 - contrôler la qualité des données ;
 - traiter les données ;
 - effectuer la tabulation ;
 - valider le document final ;
 - publier et la diffuser les données.
- **Résultats attendus :**
 - la collecte des données est facilitée;
 - les données sont apurées ;
 - la qualité des données est contrôlée ;
 - les données sont traitées ;
 - la tabulation est effectuée ;
 - le document final est validé ;
 - les données sont publiées et diffusées.

2. 2 – Elaboration de l’annuaire statistique 2018

- **Activités à réaliser :**
 - concevoir et valider les documents de collecte ;
 - mettre en place les équipes de collecte et de traitement des données ;
 - former les membres de l’équipe de collecte des données ;
 - collecter/exploiter les rapports des administrations et des entreprises évoluant dans le secteur agro-alimentaire ;
 - centraliser, traiter et saisir les données collectées ;
 - rédiger et valider l’annuaire statistique ;
 - publier et diffuser l’annuaire statistique.
- **Résultats attendus**
 - les documents de collecte sont conçus et validés
 - les équipes de collecte et de traitement des données sont mises en place ;
 - les membres de l’équipe de collecte des données sont formés ;
 - les rapports des administrations et des entreprises évoluant dans le secteur agro-alimentaire sont collectées/exploitées ;
 - les données collectées sont centralisées, traitées et saisies ;
 - l’annuaire statistique est rédigé et validé ;
 - l’annuaire statistique est publié et diffusé.

2. 3 – Propositions des budgets

- **Budget d’élaboration des comptes nationaux**

Le budget prévisionnel de l’élaboration et la publication des statistiques du commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires, des intrants et du matériel agricole du Congo de 2013 à 2017 est estimé à **Trois Millions Neuf Cent Cinquante Mille (3 950 500) Francs CFA**, conformément au tableau n° 10 ci-après :

Tableau n° 10 : Budget prévisionnel de l’élaboration et la publication des statistiques du commerce extérieur

Rubrique	Unité	Durée	Quantité	Coût unit	Coût total
<i>I. Fournitures de bureau et consommables informatiques</i>					<i>700 500</i>
Stylos à billes	paquet		1	6 500	6 500
Blocs notes	unité		20	850	17 000
Papier bristol bleu A4	rame		1	7 500	7 500
Papier ordinaire A4	rame		20	3 000	60 000
Couverture transparente A4	rame		1	10 000	10 000
Spirale n° 14mm	paquet		1	10 500	10 500
Agrafeuses SCRIVA 52690	unité		1	30 000	30 000
Agrafes n° 23/20	paquet		3	2 500	7 500
Agrafeuses petit model	unité		5	10 500	52 500
Agrafes n° 24/6	paquet		5	1 000	5 000
Encre imprimante n° 312 A	unité		8	55 000	440 000

Chemises à sangle	paquet		3	18 000	54 000
<i>II. Collecte et traitement des données</i>					700 000
Collecte et traitement des données		14 jours	10 pers	5 000	700 000
<i>II. Rédaction et finalisation des documents</i>					2 550 000
Travaux de consolidation, analyse et rédaction		10 jours	10 pers	10 000	1 000 000
Pause-café		10 jours	10 pers	5 000	500 000
Pause déjeuner		10 jours	10 pers	10 000	1 000 000
Eau minérale		10 jours	10 pers	500	50 000
TOTAL					3 950 500

- **Budget d'élaboration de l'annuaire statistique 2018**

Le budget prévisionnel de l'élaboration et la publication de l'annuaire des statistiques agricoles et alimentaires 2018 est estimé à la somme de **Quatorze Millions Huit Cent Soixante Un Mille (14 861 000) Francs CFA** selon les détails présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 11 : Budget prévisionnel de l'élaboration et la publication des statistiques de l'annuaire statistique 2018

Rubrique	Unité	Durée	Quantité	Coût Unitaire (en FCFA)	Coût Total (en FCFA)
Etape I- Phase préparatoire					1 845 000
I-1, préparation des documents techniques					455 000
Transport des participants (INS : 1 ; DEP : 9 ; PDAC : 1 ; Autres ¹ : 2)	Pers. /J	7	13	5 000	455 000
Encre imprimante HP multifonction					640 000
Transport des participants (INS :1 ; MAEP 5; DEP 9 ; PDAC : 1 Autres ¹ : 2)	Pers. /J	1	18	5 000	90 000
Pause-café	Pers. /J	1	20	4 000	80 000
Pause déjeuner	Pers. /J	1	20	10 000	200 000
Eau minérale	Bouteille/J	1	20	500	10 000
<i>I-3. Fourniture de bureau et matériel de terrain</i>					370 000
Stylos	Paquet	1	2	5 000	10 000
Bloc-notes PM	Unité	1	20	1 000	20 000
Rame de papier A4	Paquet	1	45	3 000	135 000
Agrafeuse	Agrafeuse	1	10	4 500	45 000
Agrafes	Paquet	1	20	500	10 000
Chemise à sangle	Unité	1	60	2 500	150 000
Etape II- Collecte des données					9 066 000
II-1. Supervision					
II-1-1. Frais de missions conjointes INS-MAEP- Autres					999 000
Frais de missions de contrôle DEP/MAEP et transport	Pers. /J	3	1	328 000	984 000
Communication	Pers.	1	3	5 000	15 000

II-1-2. Frais de missions					6 460 000
Frais de déplacement à Brazzaville)	Pers. /J	10	1	30 000	300 000
Frais de mission (Autres départements)	Pers. /J	10	11	56 000	6 160 000
II-1-3. Frais de transport des superviseurs					482 000
Brazzaville - Pointe-Noire - Brazzaville	A/R	2	1	15 000	30 000
Brazzaville - Pointe-Noire - Kouilou - Pointe-Noire - Brazzaville	A/R	2	1	17 000	34 000
Brazzaville - Dolisie - Brazzaville	A/R	2	1	12 000	24 000
Brazzaville-Madingou-Brazzaville	A/R	2	1	10 000	20 000
Brazzaville - Sibiti - Brazzaville	A/R	2	1	15 000	30 000
Brazzaville - Kinkala - Brazzaville	A/R	2	1	2 000	4 000
Brazzaville - Djambala - Brazzaville	A/R	2	1	20 000	40 000
Brazzaville - Owando - Brazzaville	A/R	2	1	20 000	40 000
Brazzaville - Ewo - Brazzaville	A/R	2	1	20 000	40 000
Brazzaville - Ouesso - Brazzaville	A/R	2	1	30 000	60 000
Brazzaville - Impfondo - Brazzaville	A/R	2	1	80 000	160 000
II-2. Agents enquêteurs					1 125 000
Rémunération des agents enquêteurs autres département	Pers. /J	5	33	5 000	825 000
Rémunération des agents enquêteurs Brazzaville	Pers. /J	10	6	5 000	300 000
Etape III- Exploitation des données					800 000
Rémunération des agents de saisie (forfait)	Pers.	1	4	100 000	400 000
Rémunération des contrôleurs	Pers.	1	1	100 000	100 000
Motivation de l'équipe de traitement (INS : 1 ; MAEP : 1 ; Autres ¹ : 1)	Pers.	1	3	100 000	300 000
Etape IV- Rédaction de l'annuaire statistique					700 000
Motivation de l'équipe de rédaction (INS : 1 ; MAEP : 4 ; Autres ¹ : 2)	Forfait	1	7	100 000	700 000
Etape V- Atelier de validation de l'annuaire statistique					775 000
Pause-café	Pers. /J	1	30	4 000	120 000
Pause déjeuner	Pers. /J	1	30	10 000	300 000
Eau minérale	Bouteille	1	30	500	15 000
Prise en charge du présentateur des documents	Pers.	1	1	100 000	100 000
Prise en charge du modérateur	Pers.	1	1	100 000	100 000

Déplacement des participants	Pers. /J	1	28	5 000	140 000
Etape VI- Publication et diffusion					1 675 000
Impression de l'annuaire	Unité	1	100	13 000	1 300 000
Couverture médiatique	Média	1	5	20 000	100 000
Impression banderole	Banderole	1	3	25 000	75 000
Cocktail	Pers. /J	1	40	5 000	200 000
TOTAL					14 861 000

(1) : Autres¹ = Jeunes statisticiens ayant terminé leur formation et actuellement en attente d'intégration à la fonction publique

CONCLUSION

Réalisé sur la base d'une revue documentaire et d'échanges avec les parties prenantes (directeur des études et de la planification, chef de service, autres responsables du service), l'état des lieux du service statistique de la DEP du MAEP a permis de faire le point de ses forces, ses faiblesses, ainsi que sur les menaces qui le guettent et les opportunités dont il jouit.

Le constat est que, malgré quelques forces identifiées, un effort considérable est à faire pour la dynamisation du service (réorganisation, formation, équipement,...) en rassemblant les moyens nécessaires en ressources humaines, financières et matérielles.

Le fonctionnement de ce service est à repenser car dans l'état actuel des choses, ses activités ne se limitent pratiquement qu'à travers celles du RGA 2004-2017 par manque de ressources sur tous les plans.

Ainsi, conformément aux TDRs de la mission, à l'issue de l'état des lieux, des recommandations, pouvant contribuer à la réalisation efficace des activités du service de la statistique du MAEP, ont été formulées. Ces activités sont celles auxquelles le service de la statistique du MAEP a l'obligation d'exécuter parfois avec l'appui des PTFs qui accompagnent souvent le Congo.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. TEXTES JURIDIQUES

- Secrétariat général du gouvernement (1977), décret n° 77-228 créant et organisant la Direction des Etudes et de Planification (DEP) au sein des ministères, 05 mai 1977 ;
- Secrétariat général du gouvernement (1998), Décret n° 98-169 portant attribution et organisation de la direction générale de l'agriculture et de l'élevage, 12 mai 1998 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2009), Décret n° 2009-233, fixant la réorganisation de la DEP au sein des ministères et abrogeant le décret n° 77-228 du 05 mai 1977, 14 août 2009 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2010), Décret n° 2010-688 portant organisation du ministère de l'agriculture et de l'élevage, 26 octobre 2010 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2010), Décret n° 2010-805 portant approbation des statuts de l'institut national de la statistique, 31 décembre 2010 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2010), Décret 2010-806 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique, 31 décembre 2010 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2011), Arrêté n° 4437/MEPATI-CAB portant nomination des membres de la commission supérieure de la statistique, 24 mars 2011 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2012), Décret n° 2012-1156 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de l'élevage, 9 novembre 2012 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2016), Décret n° 2016-300 portant création et attributions de la cellule de statistiques au cabinet du Président de la République, 14 novembre 2016 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2016), Décret n° 2016-303 portant nomination d'un Conseiller à la statistique du Président de la République, 14 novembre 2016 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2017), Décret n° 2017-338 organisant le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, 14 août 2017 ;
- Secrétariat général du gouvernement (2018), Loi n° 36-2018 sur la statistique officielle, 5 octobre 2018.

2. DOCUMENTS CONSULTÉS

- Institut national de la statistique (2013), Stratégie nationale de développement de la statistique, Diagnostic du système statistique national, mars 2013 ;
- Institut national de la statistique (2013), Stratégie nationale de développement de la statistique, Vision et orientations stratégiques
- Direction des études et de la planification (2018), Plan stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales du Congo, Evaluation approfondie du système statistique agricole, décembre 2018 ;
- Gouvernement de la République du Congo (2013), Recensement général de l'agriculture (RGA), Programme de coopération FAO/Gouvernement-Documents de projet, août 2013 ;
- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) "Recensement Général de l'Agriculture et CountruSTAT", Dépliant I : Module de base (principaux résultats statistiques-RGA 2014-2017), Avril 2017 ;

- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) “Recensement Général de l’Agriculture et CountruSTAT”, Dépliant II : Module communautaire (principaux résultats statistiques-RGA 2014-2017), Avril 2017 ;
- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) “Recensement Général de l’Agriculture et CountruSTAT”, Dépliant III : Module des exploitations de secteur moderne (principaux résultats statistiques-RGA 2014-2017), Avril 2017 ;
- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) “Recensement Général de l’Agriculture et CountruSTAT”, Dépliant IV : Module sur la dimension genre du RGA 2014-2017, Avril 2017 ;
- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) “Recensement Général de l’Agriculture et CountruSTAT”, Volume I : Rapport technique du RGA 2014-2017, Avril 2017 ;
- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) “Recensement Général de l’Agriculture et CountruSTAT”, Volume II : Tableaux statistiques du RGA 2014-2017, Avril 2017 ;
- Projet UTF/PRC/014/PRC (2017) “Recensement Général de l’Agriculture et CountruSTAT”, Volume III : Rapport sur la production cartographique des principaux résultats du RGA 2014-2017, Avril 2017 ;
- ICON Consulting groupe-Agrer (2018), Rapport diagnostic du système statistique national (octobre 2018) ;
- Eloi OUEDRAOGO, Expert en statistiques agricoles à AFRISTAT, Intégration des statistiques agricoles et rurales dans les SNDS ;
- AFRISTAT (1998-1999), Organisation du Système d’Informations Agricoles et Alimentaires dans les Etats Membres d’Afristat, 1999 ;
- Conseil national de la statistique, Ministère de l’Economie et des Finances du Burkina Faso, Diagnostic du système statistique national, Schéma directeur de la statistique 2010-2015 ;
- Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche-Cellule de planification et statistique (2003), Etat des lieux des systèmes d’information des filières agricoles existants au Mali (Rapport provisoire), février 2003.
- Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation de la Guinée, Guide pratique d’un plan d’élaboration d’un plan de renforcement de capacités pour les collectivités locales, Version 3, novembre 2014 ;
- Zingui Messomo Xavier, Agronome-Formateur et Achancho Valentine Ingénieur Agro-économiste, Plateforme d’appui au développement rural en Afrique de l’ouest et du centre (Hub), Réseau d’Expertise en Politique Agricole (REPA), Ministère français des Affaires Etrangères (MAE) et World Bank Institute (WBI), Cameroun, Août 2005 ;
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Guide opérationnel, Le renforcement des capacités pour un environnement durable, New York (États-Unis d’Amérique), Mars 2011 ;
- Commission Nationale d’Elaboration du Plan National de Développement 2018-2022, Cadre stratégique de développement : Document central, Brazzaville, 24 Juillet 2018 ;
- Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche, Plan stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales (PSSAR_COG), Brazzaville, Février 2019.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PERSONNES RENCONTREES

- Monsieur Pierre MPANDOU, Directeur des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- Madame MOUSSESSIE née Anasthasie MOUKIMOU, Chef de service statistique à la DEP du MAEP ;
- Monsieur Philippe TSEMI, ancien Chef de service et ancien coordonnateur du RGA, Service statistique de la DEP du MAEP ;
- Monsieur Guy NKOMBO, Chef du Bureau logistiques, Service statistique de la DEP du MAEP ;
- Monsieur Jean de Dieu MOUANANGANA, Chef du Bureau des enquêtes et collectes, Service statistique de la DEP du MAEP ;
- Monsieur Dieudonné KONGA, Chef de Service de la Coordination et de l'Harmonisation Statistiques à l'Institut national de la statistique (INS).

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

(Etat des lieux du Service des statistiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche)

SECTION I : IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

S1. Q1. Noms et prénoms : _____

S1. Q2. Fonction : _____

S1. Q3. N° de téléphone : _____

S1. Q4. Adresse e-mail : _____

S1. Q5. Date d'entretien : _____

SECTION II : CADRE LEGAL ET JURIDIQUE DU SERVICE

S2. Q1. Existe-il un texte juridique de création du service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche ?

Oui : /___/ ; Non : /___/ (Allez à S2. Q3)

S2. Q2. Numéro et date de signature de ce texte :

- Décret /___/ : Numéro et date de signature : _____
- Arrêté /___/ : Numéro et date de signature : _____
- Décision /___/ : Numéro et date de signature : _____
- Note de service /___/ : Numéro et date de signature : _____

S2. Q3. Le service comporte-t-il des unités de travail (bureaux, divisions, cellules,...) ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S2.Q5)

S2. Q4. Nature d'unités de travail, secteur d'activités et nombre : (Allez à S2.Q6)

Unité de travail	Secteur d'activités	Nombre
Bureau de travail	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	
Division	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	
Cellule	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	
Autre (s) unité(s) :		
	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	
	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	
	Agriculture	
	Elevage	
	Pêche	

S2. Q5. Pourquoi le service ne comporte pas d'unités de travail ?

S2. Q6. Pensez-vous que les dispositions de ce texte sont appliquées ?

Oui /___/ (Allez à S3. Q01) ; Non /___/

S2. Q7. Pourquoi les dispositions de ce texte ne sont pas appliquées ?

SECTION III : PROCESSUS DE PRODUCTION STATISTIQUE DU SERVICE

(programmation, périodicité et calcul des indicateurs statistiques)

S3. Q01. Le service dispose-t-il d'un programme de production statistique ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S3. Q03)

S3. Q02. Quels sont les principaux domaines (ou secteurs) statistiques couverts par ce programme ?

S3. Q03. Le service dispose-t-il d'un calendrier de production statistique ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S3. Q05)

S3. Q04. Ce calendrier est-il respecté ?

Oui /___/ (Allez à S3. Q08.) ; Non /___/ (Allez à S3. Q07)

S3. Q05. Quelles sont les principales raisons qui font que le service ne dispose pas d'un programme de production statistique ?

S3. Q06. Quelles sont les principales raisons qui font que le service ne dispose pas d'un calendrier de production statistique ?

S3. Q07. Quelles sont les principales raisons qui font que le service ne puisse pas respecter son calendrier de production statistique ?

S3. Q08. Remplir le tableau ci-dessous relatif aux publications statistiques du service

N°	Productions statistiques du service :	Périodicité recommandée pour chaque production : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle.	Respect de périodicité de chaque production : Oui/Non	Dernière date d'édition de la production /___/___/___/___/___/___/
1				/___/___/___/___/___/___/
2				/___/___/___/___/___/___/
3				/___/___/___/___/___/___/
4				/___/___/___/___/___/___/
5				/___/___/___/___/___/___/
6				/___/___/___/___/___/___/

S3. Q09. Le service produit-il des indicateurs statistiques ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S3. Q12)

S3. Q10. Combien d'indicateurs statistiques produit-il ? /___/___/

S3. Q11. Existe-t-il une méthodologie de calcul/formule de calcul pour chaque indicateur statistique produit ? Oui /___/ ; Non /___/

S3. Q12. Quelles sont les précautions prises par le service pour assurer la fiabilité de la production statistique ?

- Prise en compte des directives ou normes internationales dans la production statistique :
Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Collaboration avec l'INS dans la production : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Appui technique des PTF ou autre structure de production de renommée internationale :
Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Utilisation d'un document méthodologique : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Prise en compte des concepts, définitions et mesures recommandés au plan international ou régional dans le document méthodologique :
Oui /___/ ; Non /___/ ;

- Validation des sources des données utilisées : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Usage des contrôles de cohérence et de qualité dans les phases de la chaîne de production des données : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Validation des productions : Oui /___/ ; Non /___/.

S3. Q13. En dehors du service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche du MAEP, celles citées ci-dessous sont-elles officiellement représentées dans l'instance de validation des productions du service ?

- Institut National de la Statistique (INS) : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Partenaire Technique et Financier (PTF) : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Université : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Centre de recherche : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Structure de renommée internationale : Oui /___/ ; Non /___/.

S3. Q14. Les statistiques produites dans le service sont-elles comparables à l'échelle internationale ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S3. Q16)

S3. Q15. Qu'est ce qui garantit cette comparabilité ?

- l'approche méthodologique : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- les définitions et concepts utilisées : Oui /___/ ; Non /___/ ;
- les nomenclatures utilisées : Oui /___/ ; Non /___/.

S3. Q16. Les nomenclatures utilisées dans les productions statistiques du service sont-elles une adaptation de celles adoptées au niveau international ? Oui /___/ ; Non /___/.

S3. Q17. Le service a-t-il un système d'archivage des données ? Oui /___/ ; Non /___/.

S3. Q18. Combien de publications statistiques le service a prévu produire en 2018 ?

/___/___/

S3. Q19. Combien de publications statistiques le service a effectivement produites en 2018 ?

/___/___/

S3. Q20. Existe-t-il au sein du MAEP des structures qui produisent des statistiques qui, parfois ne vous parviennent pas ? Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S3. Q23).

S3. Q21. Combien sont-elles ? /___/___/

S3. Q22. Listez ces structures :

S3. Q23. Existe-t-il au sein du Ministère des structures qui calculent des indicateurs qui, parfois ne parviennent pas dans le service ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S4.Q01).

S3. Q24. Combien sont-elles ? /___/___/

S3. Q25. Listez ces structures

SECTION IV : MOYENS DE TRAVAIL DU SERVICE

❖ CADRE DE TRAVAIL

S4.Q01. Le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche dispose-t-il de locaux de travail ? Oui /___/ (Allez à S4.Q03); Non /___/.

S4.Q02. Où travaillent les agents de ce service ?

S4.Q03. Comment trouvez-vous votre cadre de travail ?

- Satisfaisant : /___/ ;
- Moyennement satisfaisant : /___/ ;
- Pas du tout satisfaisant : /___/

❖ RESSOURCES HUMAINES

S4.Q04. Le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche compte combien d'agents, par catégorie, qui concourent à la production des données statistiques ?

Catégorie	Nombre d'agents
S4Q04A. Ingénieur Statisticien Économiste	/___/___/
S4Q04B. Ingénieur Statisticien Démographe	/___/___/
S4Q04C. Ingénieur d'Application de la Statistique	/___/___/
S4Q04D. Ingénieur des Travaux Statistiques	/___/___/
S4Q04E. Adjoint Technique de la Statistique	/___/___/
S4Q04F. Technicien Supérieur de la Statistique et de la Planification	/___/___/
S4Q04G. Agent Technique de la Statistique	/___/___/
S4Q04H. Technicien de la Statistique et de la Planification	/___/___/
S4Q04I. Ingénieur Informaticien	/___/___/
S4Q04J. Informaticien Réseau	/___/___/
S4Q4K. Analyste programmeur	/___/___/
S4Q04L. Cartographe (Bac + 5)	/___/___/
S4Q04M. Cartographe (Bac + 3)	/___/___/
S4Q04N. Cartographe (Bac)	/___/___/
S4Q04O. Autres à préciser :	/___/___/

S4.Q05. Comment jugez-vous les effectifs de ce personnel en quantité ?

(1 = Suffisant, 2 = Moyennement suffisant, 3 = Pas du tout suffisant)

Catégorie	Degré de satisfaction
S4.Q05A. Ingénieur Statisticien Économiste	/___/
S4.Q05B. Ingénieur Statisticien Démographe	/___/
S4.Q05C. Ingénieur d'Application de la Statistique	/___/
S4.Q05D. Ingénieur des Travaux Statistiques	/___/
S4.Q05E. Adjoint Technique de la Statistique	/___/
S4.Q05F. Technicien Supérieur de la Statistique et de la Planification	/___/
S4.Q05G. Agent Technique de la Statistique	/___/
S4.Q05H. Technicien de la Statistique et de la Planification	/___/
S4.Q05I. Ingénieur Informaticien	/___/

S4.Q05J. Informaticien Réseau	/___/
S4.Q05K. Analyste programmeur	/___/
S4.Q05L. Cartographe (Bac + 5)	/___/
S4.Q05M. Cartographe (Bac + 3)	/___/
S4.Q05N. Cartographe (Bac)	/___/
S4.Q05O. Autres à préciser :	/___/

S4.Q06. Combien d'agents par catégorie le service souhaiterait-il avoir ?

Catégorie	Nombre d'agents souhaité
S4Q06A. Ingénieur Statisticien Économiste	/___/___/
S4Q06B. Ingénieur Statisticien Démographe	/___/___/
S4Q06C. Ingénieur d'Application de la Statistique	/___/___/
S4Q06D. Ingénieur des Travaux Statistiques	/___/___/
S4Q06E. Adjoint Technique de la Statistique	/___/___/
S4Q06F. Technicien Supérieur de la Statistique et de la Planification	/___/___/
S4Q06G. Agent Technique de la Statistique	/___/___/
S4Q06H. Technicien de la Statistique et de la Planification	/___/___/
S4Q06I. Ingénieur Informaticien	/___/___/
S4Q06J. Informaticien Réseau	/___/___/
S4Q06K. Analyste programmeur	/___/___/
S4Q06L. Cartographe (Bac + 5)	/___/___/
S4Q06M. Cartographe (Bac + 3)	/___/___/
S4Q06N. Cartographe (Bac)	/___/___/
S4Q06O. Autres à préciser :	/___/___/

S4.Q07. Pour la production statistique, le service fait-il parfois appel à un personnel extérieur ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S4Q09)

S4Q08. A quelle étape de la production statistique intervient ce personnel extérieur ?

S4Q08. A. Conception et préparation technique	/___/
S4Q08. B. Développement des programmes informatiques pour le traitement des données	/___/
S4Q08. C. Collecte des données	/___/
S4Q08. D. Codification des données	/___/
S4Q08. E. Saisie des données	/___/
S4Q08. F. Analyse des données	/___/
S4Q08. G. Archivage des données	/___/
S4Q08. H. Préparation logistique	/___/
S4Q08. I. Diffusion des produits statistiques	/___/

S4Q09. Pourquoi le service ne fait-il pas appel à un personnel extérieur ?

❖ RESSOURCES MATERIELLES

S4Q10. Le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche dispose-t-il du matériel informatique et des consommables ? Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S4Q14)

N°	S4Q11. Moyens de communication	S4Q12. Disponibles 1= Oui ; 2=Non (Si NON, allez à S4Q14)	S4Q13. Indiquer le nombre	S4Q14. Indiquer vos besoins (Allez à S4Q16)
01	Ordinateurs de bureau	/___/	/___/___/	/___/___/
02	Ordinateurs portable	/___/	/___/___/	/___/___/
03	Tablettes numériques	/___/	/___/___/	/___/___/
04	Logiciel de traitement et d'exploitation de données	/___/	/___/___/	/___/___/
05	Logiciel d'analyse de données	/___/	/___/___/	/___/___/
06	Logiciel de projection	/___/	/___/___/	/___/___/
07	Autres logiciels	/___/	/___/___/	/___/___/
08	Imprimantes	/___/	/___/___/	/___/___/
09	Vidéo-projecteurs	/___/	/___/___/	/___/___/
10	Lignes téléphoniques à accès international	/___/	/___/___/	/___/___/
11	Lignes téléphoniques à accès limité au national	/___/	/___/___/	/___/___/
12	Lignes téléphoniques à accès limité à la ville	/___/	/___/___/	/___/___/
13	Téléphones fixes	/___/	/___/___/	/___/___/
14	Téléphones mobiles	/___/	/___/___/	/___/___/
15	Télécopieurs	/___/	/___/___/	/___/___/
16	Connexions Internet	/___/	/___/___/	/___/___/
17	Courriers électroniques (E-mail)	/___/	/___/___/	/___/___/
18	Site Web	/___/	/___/___/	/___/___/

S4Q15. Le service prend-il des dispositions pour la protection du matériel informatique contre les virus et les logiciels malveillants ?

Oui /___/ ; Non /___/

S4Q16. Le service dispose-t-il des moyens roulants pour la production statistique ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à **S4Q18**)

S4Q17. Ces moyens roulants sont-ils ?

Suffisants /___/ ; Pas suffisants /___/ ; Obsolètes /___/.

❖ RESSOURCES FINANCIERES

S4Q18. Le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche reçoit-il des financements pour la production statistique ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à **S5Q1**)

S4Q19. De quelles sources proviennent les financements que reçoit le service ?

- Etat /___/ ;
- Institutions Internationales, dont :
 - ✓ la Banque mondiale /___/ ;
 - ✓ la Banque mondiale /___/ ;
 - ✓ la BAD /___/ ;

- ✓ l'UNFPA /___/ ;
 - ✓ le PNUD /___/ ;
 - ✓ la FAO /___/ ;
 - Donateur bilatéral /___/ ;
 - ONGs /___/ ;
 - Autres /___/ (A préciser) : _____
-

S4Q20. Remplir les tableaux en annexe concernant le financement par l'Etat de la production statistique au cours des cinq dernières années.

S4Q21. L'appui extérieur dont bénéficie le service de la part des PTFs dans la production statistique porte notamment sur :

- la collecte des données : Oui /___/ , Non/___/ ;
- le traitement et l'analyse des données : Oui /___/ , Non/___/ ;
- la publication et la diffusion des données : Oui /___/ , Non/___/ ;
- les séminaires et stages : Oui /___/ , Non/___/ ;
- l'assistance technique : Oui /___/ , Non/___/ ;
- les équipements : Oui /___/ , Non/___/ .

SECTION V : COLLABORATION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, LES AUTRES STRUCTURES STATISTIQUES, LES UTILISATEURS DES DONNEES STATISTIQUES ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

A. COLLABORATION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

S5.Q01. Existe-t-il une collaboration entre le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche, et l'Institut National de la Statistique (INS) ?

Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S5Q03)

S5.Q02. Nature de la collaboration avec l'INS :

- Appui technique dans la collecte (préparation, collecte) des données : /___/ ;
- Appui technique dans le traitement des données : /___/ ;
- Appui technique dans l'analyse des données : /___/ ;
- Autres : /___/ A préciser : _____
→ (Allez à S5Q04)

S5Q03. Raisons pour lesquelles le service ne collabore pas avec l'INS ?

S5.Q04. La loi sur la statistique est-elle connue des agents du service ?

Oui /___/ (Allez à S5Q06) ; Non /___/

S5Q05. Raisons pour lesquelles la loi sur la statistique n'est pas connue des agents du service :

B. COLLABORATION AVEC LES AUTRES STRUCTURES STATISTIQUES

S5.Q06. Existe-t-il une collaboration entre le service et les autres structures statistiques, excepté l'INS ?
Oui / ___ / ; Non / ___ / (Allez à S5Q08).

S5.Q07. Nature de la collaboration avec les autres structures statistiques :

- Echanges d'expériences : / ___ / ;
- Appui technique dans la collecte (préparation, collecte) des données : / ___ / ;
- Appui technique dans le traitement des données : / ___ / ;
- Appui technique dans l'analyse des données : / ___ / ;
- Autres : / ___ / A préciser : _____
→ (Allez à S5Q09)

S5.Q08. Raisons pour lesquelles le service ne collabore pas avec les autres structures statistiques ?

C. COLLABORATION AVEC LES UTILISATEURS DES DONNEES STATISTIQUES

S5.Q09. Existe-t-il une collaboration avec les utilisateurs des données statistiques ?
Oui / ___ / ; Non / ___ / (Allez à S5Q11)

S5.Q10. Nature de la collaboration avec les utilisateurs des données statistiques :

- Echanges sur les besoins : / ___ / ;
- Réunions/séances d'informations : / ___ / ;
- Autres : / ___ / A préciser : _____
→ (Allez à S5Q12)

S5Q11. Raisons pour lesquelles le service ne collabore pas avec les utilisateurs des données statistiques :

D. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

S5.Q12. Existe-t-il une collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ?
Oui / ___ / ; Non / ___ / (Allez à S5Q14)

S5.Q13. Nature de la collaboration avec les PTFs :

- Appui financier dans la collecte (préparation, collecte) des données : / ___ / ;
- Appui financier dans le traitement des données : / ___ / ;
- Appui financier dans l'analyse des données : / ___ / ;
- Appui financier dans l'archivage, la publication et la diffusion des données : / ___ / ;
- Appui financier dans la formation du personnel : / ___ / ;
- Encadrement du personnel (assistance technique) : / ___ / ;
- Autres : / ___ / A préciser : _____

S5Q14. Raisons pour lesquelles le service ne collabore pas avec les PTFs :

SECTION VI : BESOINS EN STATISTIQUES AGRICOLES, DE L'ELEVAGE

ET DE LA PECHE

DEMANDE ET SATISFACTION DES UTILISATEURS

S6Q1. Quels sont les utilisateurs le plus souvent enregistrés par le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche ?

- les administrations publiques et privées : /___/ ;
 - les ONGs : /___/ ;
 - l'Université Marien NGOUABI : /___/ ;
 - les chercheurs : /___/ ;
 - les étudiants : /___/ ;
 - les bureaux d'études : /___/ ;
 - les opérateurs économiques : /___/ ;
 - les partis politiques : /___/ ;
 - les institutions internationales : /___/ ;
 - Autres : /___/ (à préciser)
- -----

S6Q2. Le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche du MAEP procède-t-il à l'anticipation des besoins des utilisateurs ? Oui /___/ ; Non /___/

S6Q3. Indiquez les types de besoins enregistrés par le service pour les données sollicitées :

- Besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine :
 - ✓ agricole et rural ? Oui /___/ ; Non /___/ ;
 - ✓ de l'élevage ? Oui /___/ ; Non /___/ ;
 - ✓ de la pêche ? Oui /___/ ; Non /___/ .
- Besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire ?
Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Besoins pour le suivi et l'évaluation des stratégies de développement ?
Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Besoins pour les politiques de décentralisation ?
Oui /___/ ; Non /___/ ;
- Besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux ? Oui /___/ ; Non /___/ Exemples : pilotage de grandes filières (agriculture, élevage, pêche), approfondissement du marché commun, définition des positions de négociations, ...
- Autres besoins enregistrés : Oui /___/ ; Non /___/ (A préciser si Oui) : -----

SECTION VII : MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

S7Q1. Existe-t-il un mécanisme de suivi-évaluation du programme de travail du service des statistiques ?

statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche ?
Oui /___/ ; Non /___/ (Allez à S7Q3)

S7Q2. La périodicité de l'évaluation du programme de travail est-elle :

- mensuelle ? /___/ ;
- trimestrielle ? /___/ ;
- annuelle ? /___/ .

S6Q3. Pourquoi le mécanisme de suivi-évaluation du programme de travail n'est-il pas appliqué dans le service des statistiques agricoles, de l'élevage et de la pêche ?

**Moyens financiers reçus de l'Etat par le Service des statistiques agricoles,
de l'élevage et de la pêche du MAEP de 2014 à 2018
Année 2014**

	Rubriques	Budget (en FCFA)	Exécution (en FCFA)
Budget de fonctionnement	Fournitures		
	Entretien et réparations		
	Publications		
	Carburant		
	Honoraires, vacations, cachets, séminaires		
	Achat mobilier		
	Frais de mission		
	Transport		
	Total		
Budget d'investissement			

Année 2015

	Rubriques	Budget (en FCFA)	Exécution (en FCFA)
Budget de fonctionnement	Fournitures		
	Entretien et réparations		
	Publications		
	Carburant		
	Honoraires, vacations, cachets, séminaires		
	Achat mobilier		
	Frais de mission		
	Transport		
	Total		
Budget d'investissement			

Année 2016

	Rubriques	Budget (en FCFA)	Exécution (en FCFA)
Budget de fonctionnement	Fournitures		
	Entretien et réparations		
	Publications		
	Carburant		
	Honoraires, vacations, cachets, séminaires		
	Achat mobilier		
	Frais de mission		
	Transport		
	Total		

Budget d'investissement			
-------------------------	--	--	--

Année 2017

Budget de fonctionnement	Rubriques	Budget (en FCFA)	Exécution (en FCFA)
	Fournitures		
	Entretien et réparations		
	Publications		
	Carburant		
	Honoraires, vacations, cachets, séminaires		
	Achat mobilier		
	Frais de mission		
	Transport		
	Total		
Budget d'investissement			

Année 2017

Budget de fonctionnement	Rubriques	Budget (en FCFA)	Exécution (en FCFA)
	Fournitures		
	Entretien et réparations		
	Publications		
	Carburant		
	Honoraires, vacations, cachets, séminaires		
	Achat mobilier		
	Frais de mission		
	Transport		
	Total		
Budget d'investissement			